



Ministère de l'Environnement
et du Développement Durable



Plan d'action national MCPD



PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION DURABLES EN TUNISIE | 2016

PLAN D'ACTION DÉCENNAL AGROALIMENTAIRE 2016 – 2025



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'environnement



switchmed



Le programme SwitchMed
est financé par
l'Union européenne



**Le programme SwitchMed est financé
par l'Union européenne**

Financé par l'UE, SwitchMed bénéficie d'une coordination collaborative de l'UE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE/PAM), du Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC) et de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE/DTIE). Pour en savoir plus sur le réseau d'action de SwitchMed, veuillez écrire à l'adresse suivante btuncer@scprac.org



**Regional Activity Centre
for Sustainable Consumption
and Production**

© **Ministère l'Environnement et du Développement Durable, 2016**

A condition d'en mentionner la source, la présente publication peut être reproduite intégralement ou en partie sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques ou non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication produite à partir des informations contenues dans le présent document.

L'usage de la présente publication pour la vente ou toute autre initiative commerciale quelle qu'elle soit est interdite sans l'autorisation préalable écrite du Ministère l'Environnement et du Développement Durable.

Avertissement

Les termes utilisés et la présentation du matériel contenu dans la présente publication ne sont en aucune façon l'expression d'une opinion quelconque par le Programme des Nations Unies pour l'environnement à propos de la situation légale d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou de son administration ou de la délimitation de ses frontières ou de ses limites. De plus, les opinions exprimées ne représentent pas nécessairement la décision ou la politique officielle du Programme des Nations Unies pour l'environnement, de même que la mention de marques ou de méthodes commerciales ne constitue une recommandation.

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre du programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.

PRÉFACE

La Consommation et la Production Durables (CPD) est une approche holistique qui vise à mieux ajuster la société et l'économie aux objectifs du développement durable. La CPD se définit alors comme étant: «la production et l'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de la vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et la production des déchets et l'émission des produits polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas compromettre les besoins des générations futures».

L'objectif principal de la CPD est de dissocier la croissance économique et la dégradation de l'environnement. La CPD vise à faire plus de production avec une qualité meilleure mais avec moins de consommation des ressources naturelles et moins de déchets afin de réduire les impacts environnementaux tout en garantissant l'amélioration de la qualité de la vie pour tous.

Plusieurs projets régionaux ont été initiés afin de promouvoir les modes de consommation et de production durables, comme par exemple le **Programme SWITCH-Med**.

Ce programme est une initiative régionale visant à faciliter la transition vers la Consommation et la Production Durables dans les pays de la Région du Sud de la Méditerranée. Il renforcera l'émergence de l'entrepreneuriat vert, la société civile et les décideurs politiques à travers l'élaboration des politiques, les activités de démonstration et le réseautage. Ainsi, l'initiative SWITCH-Med comprend trois composantes: une composante politique, une composante de démonstration et une composante de mise en réseau.

La nouvelle constitution tunisienne du 27 janvier 2014 a clairement stipulé dans son article 12 que «l'Etat œuvre à la réalisation de la justice sociale, au développement durable, à l'équilibre entre les régions et à l'exploitation rationnelle des richesses nationales». C'est dans cette

dynamique et sur la base des résultats de la stratégie nationale de développement durable, que le Ministère de l'environnement et du développement durable a jugé utile d'adhérer activement au programme SWITCH-Med et notamment sa composante politique qui consiste à faire un état des lieux sur les MPCDs en Tunisie et de Développer un plan d'action pour chacun des deux secteurs considérés comme prioritaires (vue leurs impacts socio-économique) à savoir **le tourisme et l'agro-alimentaire pour la période décennal (2016 – 2025) avec une contribution financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement PNUE**.

Le plan d'action qui a été élaboré avec une large concertation de tous les intervenants en Tunisie comporte un volet «**études**» qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes, un volet «**assistance technique**» destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles, un volet «**formation**» qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités de tous les acteurs clés, et bien évidemment un volet «**communication et sensibilisation**» afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent.

■ La vision des MPCDs dans **l'agroalimentaire** proposée consiste à **Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie des produits et des services, et ce à travers les actions suivantes:**

- Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)
- Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir faire local
- Assurer la viabilité de l'activité agricole.

PRÉFACE (suite)

■ La vision des MPCDs dans le secteur **du tourisme** a été formulée comme suit: **Développer un tourisme moins polluant, moins consommateur de ressources, ayant un impact plus important, plus équilibré dans l'espace et plus stable dans le temps sur le développement régional et la réduction de la pauvreté, et qui se base sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles de la Tunisie, et ce à travers les actions suivantes:**

- Promouvoir la gestion durable des ressources et inciter aux actions collectives
- Développer la gestion durable des déchets et leur valorisation
- Améliorer la qualité de l'offre et développer la certification environnementale
- Inciter à l'intégration d'une démarche sociale et sociétale
- Promouvoir la consommation des produits locaux de terroir et bio
- Prendre en compte le risque de submersion et d'érosion côtière.

Ce plan d'action national a été une réponse à la nécessité d'insérer les actions quotidiennes dans la durabilité. Il s'agit de susciter une prise de conscience de toutes les entités nationales par rapport aux impacts de leurs comportements sur le bien-être des générations présentes et futures. **Il pourra être une porte d'entrée pour la transition vers l'économie verte** avec une participation active du secteur privé locale ou internationale dans le cadre d'un Programme ambitieux de **Partenariat Public Privé en Tunisie**. En effet ce travail n'est pas figé et devrait être réalisé d'une manière périodique en fonction des priorités nationales et des opportunités qui s'offrent à l'échelle internationale.

A la fin, je saisi l'occasion pour remercier, les experts tunisiens qui ont élaborés ce plan d'action , ainsi que toutes les personnes qui ont appuyé l'élaboration de ce document stratégique et particulièrement le point focal nationale du Programme SWITCH-Med Mr Nabil HAMDI et le comité nationale de pilotage et à nos partenaires de l'UNEP pour leur soutien à l'expertise nationale afin de mener à bien cette **composante politique du programme SWITCH-Med en Tunisie**.

Nejib Derouiche

Ministre de l'Environnement et du Développement Durable

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé avec l'appui avec le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) dans le cadre du Programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne.



Les partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport:

Ministère des Finances

Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche

Ministère de l'Industrie

Ministère du Tourisme et de l'Artisanat

Ministère de l'Energie et des Mines

Ministère de l'Education

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique

Ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi

CITET Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis

DGAB Direction Générale de l'Agriculture Biologique

DHMPE Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement

INC Institut National de la Consommation

MARH Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques

MEDD Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et toutes ses OST (Organismes Sous –Tutelle)

MS Ministère de la Santé

ODC Organisation tunisienne de la Défense du Consommateur

PNUD Programme des Nations Unies pour l'Environnement

UTICA Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

INS Institut National de la Statistique

STEG Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz

SONEDE Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux

CONECT Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie

UTAP Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche

Supervision et Coordination

Luc Reuter, Coordinateur SwitchMed, PNUE-DTIE

Suport

Le PNUE aimerait aussi remercier:

Arab Hoballah Chef de service, Modes de Vie, Villes et Industries durables PNUE-DTIE

Elisa Tonda Chef d'Unité, Industries Responsables et Chaîne de Valeur

Charles Arden-Clarke Chef Secrétariat du 10YFP



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'Environnement

A propos de SwitchMed

Le programme SwitchMed, financé par l'Union Européenne (UE) est mis en œuvre conjointement par les pays (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine et Tunisie) et les partenaires institutionnels Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP-RAC). SwitchMed est divisé en trois volets interdépendants adressant les différentes étapes du processus de transition vers des modes de consommation et production durables (MCPD) – ODD 12:

- (i) Une composante politique, construite autour de la Convention de Barcelone (pour la protection de la mer Méditerranée et les régions côtières) et les plans d'action nationaux MCPD;
- (ii) Des activités de démonstration liées à la composante politique et au secteur privé;
- (iii) Une composante de réseautage pour permettre l'échange, l'apprentissage commun et le partage de bonnes pratiques et leçons apprises;

PNUE-DTIE coordonne la composante politique nationale qui vise à renforcer l'économie circulaire dans le cadre de la gouvernance méditerranéenne et l'intégration des MCPD dans les politiques nationales. Dans le cadre de la composante politique nationale les Gouvernements développent des Plans d'Actions Nationales sur les Modes de Consommation et de Production Durables (PAN-MCPD).

La méthodologie de mise en œuvre utilisée dans la composante politique nationale de SwitchMed a été adaptée aux besoins et demandes spécifiques de chaque pays. Pour assurer une cohérence entre les activités nationales en cours d'élaboration et déjà en place, les activités au niveau des pays se basent sur les travaux et projets déjà existants (économie verte, états des lieux MCPD et DD, projets MCPD, etc).

Dans ce processus, le PNUE travaille avec des consultants nationaux dans les pays pour permettre un transfert de connaissances et un renforcement de capacités nationales. La méthodologie PAN-MCPD permet d'assurer qu'un groupe important et diversifié de parties prenantes soit impliqué dans le processus national (gouvernement, société civile, secteur privé, médias, universités, partenaires bilatéraux et multilatéraux, les équipes de pays des Nations-Unies, etc.). Par ailleurs des collaborations avec des entités onusiennes et d'autres partenaires bilatéraux ont été établies au niveau des pays.

Principaux objectifs:

- Promouvoir des modes de consommation et de production durables socialement inclusifs et qui préservent l'environnement;
- L'Intégration du capital naturel et de l'environnement dans le cœur de métier des entreprises méditerranéennes;
- Création d'une masse critique de citoyens pour les MCPD;

Le développement de huit PAN-MCPD démontre que:

- (i) Les processus politiques nationaux doivent être appropriés et coordonnés par les pays eux-mêmes pour en assurer un succès viable;
- (ii) La participation d'un groupe diversifié de parties prenantes nationales dès le début du processus de planification est cruciale;
- (iii) Des liens forts et synergies doivent être mis en place avec des projets et des initiatives déjà existantes et la collaboration avec d'autres partenaires doit être encouragée et favorisée.

Chaque pays a choisi de suivre sa propre voie pour développer son plan d'action et cette série de publications montre clairement la diversité des processus et des projets. Dans certains pays les PAN-MCPD sont basés sur des évaluations/états des lieux nationaux MCPD, tandis que dans d'autres les partenaires nationaux ont décidé de se baser sur des données et des expertises MCPD nationales déjà existantes.

SOMMAIRE

0	Préambule et synthèse	4
1	Méthodologie	8
2	Rappel de l'état des lieux	9
2.1	Analyse SWOT	9
2.2	Contraintes	12
3	Enjeux des MPCD dans le secteur de l'agroalimentaire	13
3.1	MPCD et économie verte	13
3.2	MPCD et changement climatique	14
3.3	MPCD et lutte contre la pauvreté	14
3.4	MPCD et biodiversité	14
3.5	MPCD et stratégies sectorielles	15
3.6	Les orientations internationales : le 10YFP pour l'agroalimentaire	15
4	Vision et axes stratégiques	16
4.1	Vision	16
4.2	Axes stratégiques	17
5	Plan d'action décennal	20
5.1	Principes directeurs de la démarche suivie	20
5.2	Axe 1 : Garantir une production durable et adaptée à l'industrie.....	21
5.3	Axe 2 : Elaborer des produits durables utilisant des procédés écologiquement rationnels	36
5.4	Axe 3 : Promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables	47
5.5	Axe 4 : Promouvoir la culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets	55
6	Dispositif de Gouvernance	68
6.1	Schéma de gouvernance.....	68
6.2	Actions prioritaires à mettre en place	70
7	Récapitulatif des coûts	72

Acronymes

ANCSEP	: Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits
ANGED	: Agence Nationale pour la Gestion des Déchets
ANPE	: Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement
AOC	: Appellation d'Origine Contrôlée
CITET	: Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
CRDA	: Commissariat Régionaux de Développement Agricole
DGAB	: Direction Générale de l'Agriculture Biologique
DGIA	: Direction Générale des Industries Agroalimentaires
DGPA	: Direction Générale de la Production Agricole
DGPC	: Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur
DHMPE	: Direction de l'Hygiène du Milieu et de la Protection de l'Environnement
GDA	: Groupement de Développement Agricole
INC	: Institut National de la Consommation
INNORPI	: Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle
IP	: Indication de Provenance
MARH	: Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
MCA	: Ministère du Commerce et de l'Artisanat
ME	: Ministère de l'Équipement
MEDD	: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MF	: Ministère des Finances
Mind	: Ministère de L'industrie de l'Energie et des Mines
MINT	: Ministère de l'Intérieur
MPCD	: Mode de Production et de Consommation Durables
MS	: Ministère de la Santé
MT	: Ministère du Transport
ODC	: Organisation tunisienne de la Défense du Consommateur
ONAGRI	: Observatoire National de l'Agriculture
ONAS	: Office National de l'Assainissement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REUT	: Réutilisation des Eaux Usées Traitées
RSE	: Responsabilité Sociale des Entreprises
SNCC	: Stratégie Nationale pour le Changement Climatique
SNEV	: Stratégie Nationale de l'Economie Verte
SNDD	: Stratégie Nationale pour le Développement Durable
UGP	: Unité de Gestion de Projet
UTICA	: Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

0 PREAMBULE ET SYNTHÈSE

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a lancé une étude sur les activités nationales pour la promotion des Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD) dans le cadre du Programme SWITCH-Med. Cette étude a été confiée au bureau ACC et comporte deux phases.

La première a pour principal objectif d'offrir un état des lieux des MPCD en Tunisie. Elle a déjà fait l'objet d'un premier atelier de deux jours et d'un rapport.

La deuxième phase consiste à proposer une stratégie et un plan d'action pour deux secteurs choisis à savoir **le tourisme** et **l'agroalimentaire** pour la période décennale 2016-2025.

Deux documents préliminaires pour la stratégie et le plan d'action décennal (un document pour chacun des deux secteurs) ont été élaborés par le bureau ACC et présentés aux différentes parties prenantes lors d'un atelier de deux jours en décembre 2015. Cet atelier a permis de mettre en place une nouvelle version de la stratégie et plan d'action pour chacun des deux secteurs.

Le présent rapport présente la stratégie et le plan d'action décennal pour le développement des MPCD pour l'agroalimentaire en tenant compte des travaux réalisés par les groupes de travail lors des ateliers.

Après avoir rappelé dans un premier temps la méthodologie suivie et les résultats de l'état des lieux, ce rapport présente les articulations qui existent pour la Tunisie entre les MPCD et d'autres concepts notamment l'économie verte, le changement climatique, l'équité et la réduction de la pauvreté,... Il apparaît clairement que les orientations stratégiques prises par la Tunisie dans ce sens, sont en complète concordance avec le développement des MPCD en général et de façon plus spécifique dans le secteur de l'agroalimentaire. A titre d'exemple, la Stratégie Nationale de l'Economie Verte a retenu, entre autres, comme axes stratégiques le développement d'une agriculture efficiente dans l'usage des ressources naturelles, moins polluante et à production durable, la promotion d'une gestion intégrée des déchets qui améliore le cadre de vie, valorise les déchets recyclables et réduit les émissions de GES, ou encore la promotion d'une industrie à plus forte valeur ajoutée.

De même, une des principales orientations stratégiques retenues par la stratégie industrielle à l'horizon 2016, est celle d'accroître le niveau d'intégration de la filière (circuits de collecte, agrégation, transport, entreposage frigorifique, etc), Il y a également le développement des labellisations qualité, l'amélioration de la traçabilité, de l'agrèage technique,...

Partant de ce constat, une vision du développement des MPCD dans le secteur des MPCD a été proposée. Elle s'inscrit dans un processus de réflexion internationale sur les impératifs imposés par la situation planétaire à cause de la surexploitation des ressources et les externalités négatives engendrées tout au long de la chaîne (prolifération des déchets, rejets hydriques ...). Cette vision des MPCD dans l'agroalimentaire pour la Tunisie s'énonce comme suit.

Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie du produit

Cette vision stipule que, pour garantir la durabilité de la chaîne alimentaire, il est impératif de développer des MPCD tout au long de cette chaîne allant de la production des matières

premières agricoles, jusqu'à la consommation finale en passant par les maillons de la transformation, le conditionnement et la distribution.

Quatre axes stratégiques ont été identifiés en vue d'atteindre cette vision proposée. Il s'agit en premier lieu de **garantir une production agricole durable et adaptée à l'industrie** sachant que l'agriculture conditionne la régularité de l'approvisionnement de l'industrie de transformation en matières premières en termes de qualité et de quantité.

Il y a également la nécessité **d'élaborer des produits durables qui utilisent des procédés écologiquement rationnels**. L'enjeu fondamental au niveau des industries agroalimentaires est en effet non seulement que leurs produits soient de qualité conforme, mais il faut aussi qu'ils soient issus d'un processus économe en énergie et qu'ils utilisent une quantité rationnelle d'intrants.

Le troisième axe consiste à **promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables** en garantissant des conditions améliorées de stockage, de transport, et de distribution et en luttant contre la prolifération des marchés parallèles.

Enfin le quatrième axe est celui de **promouvoir une culture de consommation durable et d'inciter à l'élimination sélective des déchets** moyennant un ancrage d'une culture environnementale et d'une rationalisation de la consommation dans le comportement du citoyen.

Chacun de ces axes stratégiques a été décliné en objectifs opérationnels et un plan d'action a été proposé en vue d'atteindre ces objectifs. Les principes directeurs qui ont guidé l'élaboration du plan d'action sont les suivants :

Une implication forte de toutes les parties prenantes : Il est essentiel que la planification et la mise en place du plan d'action des MPCD ne restent pas limitées à des décisions à sens unique venant du gouvernement, mais qu'elles impliquent fortement toutes les parties prenantes. Bien que la volonté politique soit importante pour lancer la dynamique MPCD à travers une approche descendante, le plan d'action ne pourra être mis en place que s'il y a aussi une approche ascendante qui prend en compte les besoins et propositions de toutes les parties prenantes et qui se base sur le partenariat entre les différents acteurs.

Une intégration de l'approche du cycle de vie du produit : cette approche tient compte des impacts des produits sur l'environnement naturel et social depuis la matière première jusqu'à la destruction. L'intégration de cette approche permet d'introduire des concepts comme la promotion de la production et du savoir faire local (par exemple les produits BIO et de terroirs), le commerce équitable, la gestion des différentes catégories de déchets générés par l'activité agroalimentaire (alimentaires, emballages, eaux usées...).

Une complémentarité, cohérence et échange d'expérience avec les autres programmes de MPCD, en Tunisie : le plan d'action doit s'intégrer dans les orientations stratégiques nationales en matière de développement durable telles que définies par la SNDD, la SNEV, la SNCC, la stratégie du secteur de l'industrie, ainsi que les stratégies internationales (10YFP, ODD).

Le renforcement des capacités des acteurs et de leur prise de conscience des enjeux en vigueur : le concept de MPCD et les concepts proches comme le changement climatique, l'économie verte, la RSE, la production propre etc. restent relativement peu connus. Il y a un travail important d'information, de sensibilisation et de renforcement de

capacités pour faire connaître ces concepts, ainsi que les enjeux et les avantages économiques et sociaux qui leurs sont associés.

Partant de là, le plan d'action proposé comporte :

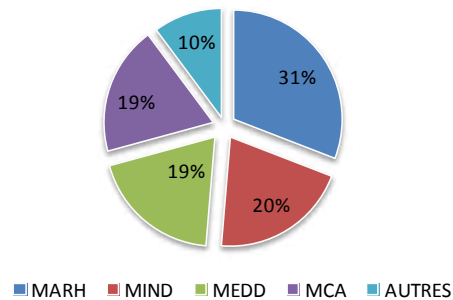
- (i) un volet « études » qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes. Il a été par exemple recommandé de réaliser une étude sur l'état et les perspectives du développement des contrats de culture entre les agriculteurs et les industriels, une étude sur le développement de la RSE dans les entreprises du secteur agroalimentaire, une étude sur les possibilités de transformation, entreposage, et/ou conditionnement des excédents de la production agricole,...
- (ii) un volet « assistance technique » destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles, avec des recommandations pour assurer la viabilité financières de l'agriculture (développement du microcrédit), des programmes de renforcement de capacité des structures de contrôle long des maillons de la chaîne alimentaire. Il a aussi été recommandé de recourir à une AT pour introduire des critères de durabilité dans les achats publics des écoles, cantines, hôpitaux,...
- (iii) une formation qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités des acteurs par exemple à travers la mise en place d'un programme de formation ciblant les propriétaires et les gestionnaires des points de vente BIO en Tunisie.
- (iv) un dernier volet « communication et sensibilisation » : ce dernier point étant là aussi très important dans le contexte des MPCD afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent.

Le coût global de mise en œuvre de ce plan a été estimé à 54 MDT sur 10 ans dont plus de 50% sont représentés par des actions liées à des programmes d'assistance technique et de renforcement de capacités.

Répartition du coût global (en MDT) du plan d'action par axe/rubrique

	Axe1	Axe2	Axe3	Axe4		En %
Etudes	1,2	0,37	0,4	0,62	2,59	5%
Assistance Technique	11,4	3,9	1,3	8,4	25	47%
Formation	1	1	3	1	6	11%
Communication et sensibilisation	5	8	4	3	20	37%
Total	18,6	13,27	8,7	13,02	53,59	100%
En %	35%	25%	16%	24%		100%

Répartition du coût entre les acteurs



Un schéma de gouvernance inspiré de celui de la mise en œuvre de la SNEV qui est du Plan d'action MPCD a été proposé. En effet, le volet MPCD fait partie du concept de l'Économie Verte et peut être traité par les mêmes structures de gouvernance. Il ne faut donc pas prévoir des structures séparées pour les deux plans d'actions pour ne pas créer une redondance et un double-emploi. Le dispositif est composé de :

- Un organe de pilotage et de prise de décision : comité de pilotage réunissant les différents acteurs
- Un coordinateur national MPCD : au sein de la DGDD, doté d'un appui sous forme d'assistance technique

- Des unités de gestion ou Task Forces au sein des différents ministères concernés, à savoir le Ministère du Tourisme, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère de la Culture.
- Des groupes thématiques pour traiter des sujets ponctuels
- Une structure de veille

À terme, ce dispositif devra s'intégrer dans le cadre du dispositif global de gouvernance de l'économie verte. Cela signifie que l'organe de pilotage pourra être fusionné avec ce qui a été nommé « Conseil supérieur du DD » et le coordinateur national pourra également être le Responsable National EV.

Par ailleurs, des actions prioritaires à mettre en place ont été identifiées, à savoir :

- La réactivation de la CNDD ou un organe équivalent
- La validation la stratégie et le plan d'action à un niveau assez élevé
- L'organisation d'une réunion entre les partenaires techniques et financiers pour se prononcer sur les modalités de financement des actions

1 METHODOLOGIE

L'élaboration de la stratégie et plan d'action pour le développement des MPCD dans l'agroalimentaire s'est basée sur une démarche participative qui a fait intervenir les différents acteurs liés au secteur :

- Publics : Ministère de l'Industrie, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), Ministère de la Santé, Agence de Promotion de l'Industrie (API), Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET), Agence Nationale de protection de l'environnement (ANPE), Centre Technique de l'Agroalimentaire (CTAA), ONAS, OTEDD, ...
- Privés : Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP), UTICA,
- Associatifs : exp : ODC

Ainsi, la première phase de l'étude a présenté un diagnostic de l'état des lieux dans le secteur de l'industrie en identifiant les principales problématiques, les contraintes et les bonnes pratiques existantes. Ce diagnostic a fait l'objet d'un atelier de travail de deux jours (12 & 13 octobre 2015).

Lors de la deuxième journée de cet atelier de travail, des lignes directrices préliminaires ont été identifiées pour la stratégie et le plan d'action.

Les résultats de la phase I ont constitué une première entrée pour l'élaboration de la stratégie.

Une deuxième entrée a consisté en la consultation des principaux documents et études stratégiques réalisées dans le secteur, dont nous citons :

- La Stratégie nationale industrielle de la Tunisie à l'Horizon 2016 (2008)
- La Stratégie Nationale de l'Économie Verte (2015)
- La Stratégie Nationale du Changement Climatique (2012)
- Le Guide pour une Industrie Durable en Tunisie

Sur la base de ces documents, un premier document de travail a été élaboré et a servi de base pour des entretiens directs avec les principaux acteurs du secteur notamment :

- Le Ministère de l'Agriculture
- Le Ministère du commerce
- Le Ministère de la santé
- L'Organisation Tunisienne de Défense du Consommateur (ODC)
- L'Agence Nationale de Contrôle Sanitaire et Environnemental des Produits (ANCSEP)

Les entretiens ont permis de recueillir les commentaires et les propositions de ces intervenants à propos du plan d'action.

Après ces entretiens, une deuxième version du document a été élaborée pour servir de base de discussions lors d'un deuxième atelier de travail de deux jours (8 & 9 décembre 2015).

Les travaux de la première journée de cet atelier ont focalisé sur la validation des objectifs stratégiques et opérationnels. La deuxième journée s'est intéressée aux actions à proposer.

Le présent document tient compte de ces travaux pour proposer la stratégie et le plan d'action définitifs.

2 RAPPEL DE L'ÉTAT DES LIEUX

2.1 Analyse SWOT

L'état des lieux de la filière agroalimentaire a permis de cerner les problématiques mais aussi les opportunités qui doivent être mises en avant pour le développement des MPCD. La situation de la filière en termes de durabilité est présentée selon l'analyse SWOT comme suit :

Forces

- Agriculture biologique développée : la superficie exploitée pour l'agriculture biologique a connu une augmentation considérable, passant de 16.5 mille ha en 2001 à 219,8 mille ha en 2013¹. Plusieurs filières Bio ont été développées notamment les dattes et l'huile d'olive ; les produits phares de l'exportation. La Tunisie a la troisième plus grande superficie d'oliveraies biologiques au monde
- Plusieurs initiatives d'économie d'eau en irrigation : Les superficies irriguées équipées en techniques d'économie d'eau ont atteint 363 mille ha en juin 2012 soit 78% de la superficie des zones irriguées contre 37% en 1995. En 2013, cette part est de 88%. Ceci témoigne de l'effort entrepris dans ce domaine et de la conviction que ces investissements en économie d'eau sont rentables
- Développement important des signes de qualité : Des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) et des Indications de Provenance (IP) ont été officiellement reconnues comme : IP grenades de Gabès, IP pommes de Sbiba, AOC figues Djebba et d'autres sont en cours
- Commerce équitable mis en place par quelques entreprises (avec certification) notamment pour les dattes destinées à l'export
- Certification ISO relativement développée : Les normes ISO sont devenues une exigence incontournable pour se positionner sur le marché de l'export et avoir un argument commercial sur le marché interne. L'ISO 22000 a été développée pour spécifier les exigences d'un système de management de la sécurité alimentaire et récemment l'ISO 26 000 met en avant la responsabilité sociétale
- Mise en place de quelques points de vente directe : Initiatives conjointement développées par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère du Commerce
- Accroissement du nombre de points de vente BIO
- Initiatives de la mise en place de certains « villages écologiques »
- Campagnes de sensibilisation périodiques pour rationaliser la consommation : Ces campagnes sont notamment programmées avant les périodes connaissant une hausse importante de la consommation (par exemple le ramadan).
- Organisation périodique d'évènements pour la promotion de la consommation BIO : Souk Bio, semaine du Bio ...
- Existence d'un fonds pour la maîtrise de l'énergie (FTE)
- Incitations financières pour la certification BIO et pour la conduite d'actions d'économie d'eau : La totalité des subventions accordées aux exploitants agricoles pour l'économie de l'eau s'élève à 494 MDT depuis 1995, soit 50% de la totalité des investissements
- Recyclage et valorisation des déchets dans plusieurs activités : Pour faire face à la prolifération des déchets tout au long de la chaîne, certaines industries commencent à valoriser leurs sous-produits. A titre d'exemple, l'extraction d'huile génère deux

¹ Source : OTEDD, GIZ, DGAB

sous-produits. La margine liquide est filtrée et utilisée dans les produits cosmétiques. Le grignon solide constitué des peaux, de la pulpe et des fragments des noyaux est destiné à l'alimentation animale.

- Intérêt de plusieurs industriels à la production propre, notamment les grands groupes

Faiblesses

Au niveau de la production (matières premières et transformation)

- Utilisation excessive des pesticides, des engrais et des produits phytosanitaires : L'utilisation excessive et inadéquate d'engrais minéraux et de produits phytosanitaire dans les périmètres irrigués cause une pollution chimique du sol. En effet, l'utilisation non rationnelle d'engrais à base d'azote peut entraîner des effets négatifs sur l'environnement comme les nitrates résiduels, l'appauvrissement du sol et les émissions de GES
- Qualité de matière première variable : conditions de stockage et de transport défavorables qui détériorent la qualité des produits et manque d'organisation et de coordination (exemple : déclassement de l'huile à cause de la manipulation inadéquate des olives et les conditions de stockage)
- Choix des variétés inadaptés : orientation vers des productions agricoles très consommatrices en eau (exp : tomate), produits de contre-saison...
- Pression sur les agriculteurs en matière de prix
- Manque de la disponibilité de la main-d'œuvre
- Main-d'œuvre relativement peu qualifiée (la qualité des produits peut être détériorée lors de la phase de la collecte)
- Génération de déchets considérables
- Rejets hydriques importants
- Orientation vers le choix de technologies non énergivores peu développée
- Insuffisance du contrôle et de suivi de l'application des réglementations par manque de ressources humaines avec un vide normatif depuis juin 2014
- Pénalités qui restent relativement faibles
- Faible recours à l'emballage biodégradable
- Non-conformité au niveau de l'alimentarité de l'emballage pour certains produits : insuffisance du cadre réglementaire
- Abattoirs « officiels » non conformes aux normes ni sanitaires ni environnementales
- Abattages clandestins très fréquents
- Manque de compétences des industriels et des structures d'appui pour l'assistance technique (optimisation du process, réduction des nuisances, durabilité des programmes...)
- Manque de spécialisation et de la compétence des juges en matière économique
- Manque de sensibilisation en matière de santé de travail et sécurité

Au niveau de la consommation/distribution

- Commerce parallèle très répandu : Le commerce informel a connu une augmentation très importante depuis 2011. Cette situation impacte aussi bien sur les recettes de l'Etat à travers le manque à gagner en termes de recette fiscale mais surtout sur la santé du consommateur final.
- Le non-respect de la chaîne de froid : la rupture de la chaîne de froid durant la distribution contribuent à l'altération des caractéristiques organoleptiques du produit
- Conditions de stockage et de transport non favorables aux exigences du produit

- Recours excessif aux sacs plastiques
- Pas de tri sélectif chez les ménages
- Faible culture du respect de l'environnement pour les résidus de la consommation des produits (rejets dans la nature)
- Code à barre non généralisé et non obligatoire (problème de traçabilité)
- Gaspillage alimentaire important : Cette situation est clairement illustrée par la consommation du pain en Tunisie. Un diagnostic réalisé par l'INC met en exergue le phénomène du gaspillage du pain et montre que le Tunisien achète des quantités, dépassant de loin ses besoins réels, et n'adopte pas de moyens appropriés pour conserver le pain. En outre, les boulangeries, pâtisseries,... produisent des quantités qui dépassent leurs capacités de commercialisation.
- Accroissement des repas hors domicile
- Manque de transparence et insuffisance des indications au niveau de l'étiquetage notamment pour les produits de substitution
- Associations de défense des consommateurs peu actives en dehors de quelques thèmes (ex sur les prix...)
- Faible attention du consommateur aux informations au niveau de l'étiquetage et difficulté d'interprétation
- Manque de conscience des consommateurs sur les dangers de l'approvisionnement auprès des circuits informels

Opportunités

- Promotion de la REUT : Un tarif préférentiel de 0.020 DT par m3 a été fixé pour les eaux traitées réutilisées en irrigation à partir de 1997. Ce tarif représente de 20% à 57% du prix des eaux conventionnelles.
- Promotion du pompage solaire : Plusieurs expériences ont été enregistrées dans le domaine du pompage solaire. Selon le Décret n° 2009-362 du 9 février 2009, le Fonds National pour la Maitrise de l'Énergie (F.N.M.E.) permet aux agriculteurs de bénéficier d'une prime de 40 % du coût d'investissement dans les équipements de pompage solaire, avec un plafond de vingt mille dinars (20 000 D)
- Promotion de l'agriculture de conservation
- Mise en place des variétés dédiées à l'industrie
- Opportunités de mutualisation entre les industries
- Valorisation des déchets et production d'énergie verte
- Des expériences de produits AOC réussies à consolider. Cette forme de reconnaissance contribue à la promotion des produits de terroir et au développement régional
- Valorisation des déchets alimentaires et création de produits innovants

Menaces

- Pollution hydrique importante générée par les industries : la part des IAA dans la pollution d'origine industrielle de l'eau est évaluée à près de 47 % en termes de demande biologique d'oxygèneDBO5. Cette part est de moins de 5 % pour la pollution de l'air et environ 2 % pour ce qui est des émissions de matières toxiques

- Accentuation du désintérêt des industriels pour les MPCD : La démarche environnementale chez les entreprises industrielles a généralement pour principal objectif d'améliorer l'image de marque dans le but d'augmenter les ventes
- Impacts négatifs des circuits informels et manque de conscience du consommateur sur ces dangers : dans plusieurs situations, des produits commercialisés (cigarettes, produits cosmétiques,...) de façon illicite se sont avérés nocifs pour leurs consommateurs et des alertes spécifiques au produit ont été lancées pour avertir le consommateur tunisien.
- Essoufflement dans la promotion des MPCD en raison du manque de moyens (financiers et RH,...)
- Augmentation de la pollution industrielle et dégradation de la qualité de l'environnement et du cadre de vie en général
- Perte de marchés pour les industriels qui ne respectent pas les modes de production durables

2.2 Contraintes

L'état des lieux a identifié également les principales contraintes pour le développement des MPCD dans le secteur agroalimentaire. Il s'agit de :

- Plusieurs structures d'appui avec une faible coordination entre elles ce qui réduit leur efficacité
- Faible organisation des producteurs (surtout les petits agriculteurs) dans des structures professionnelles pour réduire les charges et mutualiser les risques naturels et les contraintes de production et de marketing (transport, distribution et vente aux marchés officiels)
- Manque de compétences pour l'accompagnement des acteurs et la gestion durable des ressources naturelles au niveau des structures locales (CRDA)
- Manque d'encadrement technique des producteurs
- Une faible culture environnementale chez la plupart des industriels : Malgré les initiatives mises en œuvre par certains industriels en vue de promouvoir des MPCD, la culture environnementale reste peu développée chez la plupart des industriels.
- Un contrôle régulier par l'ANPE insuffisant, par manque de moyens
- Un contrôle insuffisant de la restauration par les services d'hygiène
- Un manque de moyens pour les structures institutionnelles : Pour ce qui est des ressources financières, et malgré la disponibilité de certains mécanismes incitatifs, elles sont souvent insuffisantes pour pouvoir appuyer le développement des MPCD. Au niveau des ressources humaines, l'insuffisance se manifeste surtout au niveau du contrôle.
- Un manque de moyens pour les industriels en vue de gérer les MPCD : Pour certains industriels, le manque de moyens financiers et humains sont parmi les contraintes qui les empêchent de mettre en place ou de gérer des installations pour la promotion de MPCD
- Le manque d'expertise, d'innovation et de R&D pour certains MPCD
- Faible intérêt des consommateurs et des commerçants pour les aspects environnementaux et pour les produits BIO

3 ENJEUX DES MPCD DANS LE SECTEUR DE L'AGROALIMENTAIRE

Ce chapitre présente les principaux enjeux des MPCD dans l'agroalimentaire en relation avec d'autres concepts. Il évoque également les stratégies et orientations prises par la Tunisie dans le domaine de l'agroalimentaire. Enfin, ce chapitre présente les orientations retenues à l'échelle internationale en matière de développement de MPCD dans l'agroalimentaire, et ce, en présentant les axes exposés dans le 10YFP pour le secteur.

3.1 MPCD et économie verte

L'économie verte entraîne « une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources²».

Le développement des MPCD dans le secteur agroalimentaire va permettre l'élaboration de produits utilisant des ressources efficaces et favorisant la préservation de la qualité nutritionnelle et la performance sociale en particulier la viabilité de l'agriculteur. Il est important dans ce cadre de souligner que la SNEV a retenu des axes stratégiques avec des projets prioritaires qui sont en lien direct avec le développement des MPCD dans l'agroalimentaire, il s'agit principalement :

- D'une agriculture efficace dans l'usage des ressources naturelles, moins polluante et à production durable
 - ✓ Maîtrise de l'énergie dans l'agriculture et la pêche
 - ✓ Agriculture biologique
 - ✓ Réutilisation des eaux usées traitées
 - ✓ Pérennisation des systèmes hydrauliques gérés par les GDA
 - ✓ Economie et efficacité de l'usage de l'eau
 - ✓ Protection et préservation des ressources naturelles
- D'une gestion intégrée des déchets qui améliore le cadre de vie, valorise les déchets recyclables et réduit les émissions de GES
 - ✓ Valorisation énergétique de la biomasse
 - ✓ Compostage des déchets organiques
 - ✓ Développement de filières de traitement/recyclage des déchets
- De promouvoir une industrie propre à plus forte valeur ajoutée
 - ✓ Développement de la production propre
 - ✓ Développement des technologies vertes
 - ✓ Développement de l'efficacité énergétique dans l'industrie

De même la Stratégie Nationale de Développement Durable a identifié les axes de développement des filières vertes suivantes :

- Promouvoir une agriculture respectueuse des équilibres écologiques et adaptées aux changements climatiques ;
- Assurer la mise à niveau environnementale des entreprises industrielles
- Préserver, économiser et valoriser les ressources en eau tout en développant les ressources non conventionnelles
- Promouvoir une gestion intégrée et durable des déchets

² PNUE

- Instaurer un assainissement durable et de qualité des eaux usées urbaines et industrielles
- Préserver la qualité de l'air
- Réduire l'intensité énergétique dans le secteur tertiaire, de l'**industrie** et du transport

Ainsi, les recommandations et le plan d'action, objets de ce rapport, seront en complète concordance avec les objectifs, les axes stratégiques et les projets identifiés par ces stratégies nationales.

3.2 MPCD et changement climatique

Le changement climatique impacte directement sur la sécurité alimentaire en affectant les ressources en eau et par là la production agricole. L'économie tunisienne est très dépendante de l'eau et de l'agriculture. Elle est de ce fait vulnérable aux fluctuations du climat et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les faibles précipitations et l'augmentation des températures entraînent une sécheresse qui s'accompagne de l'augmentation de la salinité de l'eau. D'autre part, les inondations accentuent le processus d'érosion.

La Stratégie Nationale de changement climatique élaborée en 2012 a recommandé le choix d'un scénario de volontarisme écologique qui permet d'assurer une durabilité à tous les niveaux (économique, environnemental et social) avec une priorité absolue accordée à la sécurité alimentaire.

3.3 MPCD et lutte contre la pauvreté

Les modes de consommation et de production n'ont pas seulement des impacts environnementaux mais ils sont liés aussi à la pauvreté et aux inégalités socio-économiques. Le défi majeur de chaque pays est d'assurer la sécurité alimentaire. Ainsi, il faut garantir une alimentation suffisante, saine et nutritive à tous les citoyens de manière durable.

En effet, les MPCD dans le secteur agroalimentaire incitent en amont à une utilisation efficace des ressources agricoles. Ils permettent une meilleure allocation et garantissent une disponibilité plus durable pour répondre aux besoins. En outre, ils visent la réduction de la forte dépendance à des processus mécanisés énergivores. Ils évoluent vers des modes de production traditionnels axés sur la main-d'œuvre ce qui permet de créer de l'emploi.

Par ailleurs, ils contribuent à l'amélioration des revenus des producteurs par le développement :

- Du commerce équitable
- Des groupements des petits agriculteurs
- De la commercialisation à travers des circuits courts réduisant ainsi les coûts et donnant plus de poids à l'agriculteur
- Des partenariats avec les industriels garantissant l'écoulement de la production et la mutualisation des risques

3.4 MPCD et biodiversité

Face à l'accroissement de l'agriculture intensive, le modèle de développement agricole présente des menaces pour la diversité. Il est dominé par des monocultures à savoir les céréales et l'olivier qui occupent plus de 65 % de la surface agricole utile³. Une orientation qui a accentué le recours aux engrais chimiques.

³ 5^{ème} rapport national sur la diversité, 2014

En outre, la salinité de l'eau dans les zones arides et semi-arides marquées par des taux d'évapotranspiration importants présente également un souci. L'augmentation de la teneur en sel de l'eau d'irrigation peut entraîner une dégradation du sol et affecter le rendement agricole.

Les MPCD dans l'agroalimentaire consolident les initiatives de développement des pratiques alternatives. Ils visent la réduction du recours aux pesticides par la promotion de l'agriculture biologique et la fertilisation organique. Ils s'orientent vers la généralisation des techniques d'irrigation économes en eau. Ils appuient ainsi le développement d'une agriculture raisonnée visant à produire plus et de meilleure qualité tout en préservant les différentes ressources (eau, sol, conservation de la diversité variétale).

3.5 MPCD et stratégies sectorielles

La Stratégie industrielle élaborée en 2008 insiste sur la nécessité de développer l'agroalimentaire avec des créneaux porteurs, tels que le conditionnement de l'huile d'olive, le conditionnement des fruits et des légumes, les semi-conserves, les plats cuisinés et les produits surgelés. Il convient aussi de renforcer le positionnement sur les marchés de la santé nutrition.

Une des principales orientations stratégiques retenues consiste à accroître le niveau d'intégration de la filière (circuits de collecte, agrégation, transport, entreposage frigorifique, etc). Il est aussi important de développer les labellisations qualité et le marketing des produits destinés à l'export. La traçabilité et l'agrégation technique sont également au cœur de la stratégie sectorielle.

Comme il sera présenté ultérieurement, ces orientations sont en complète concordance avec la vision et les axes stratégiques du plan d'action MPCD.

3.6 Les orientations internationales : le 10YFP pour l'agroalimentaire

L'évolution et les tendances du système alimentaire, orientées vers un modèle agroindustriel intensif, exercent une pression sur l'environnement. Par ailleurs, l'aval de la filière est marqué par de nouvelles habitudes alimentaires qui ont également des impacts négatifs. Cette situation nécessite des changements indispensables dans les modes de production, de transformation, de transport et de consommation des produits alimentaires.

Pour renforcer cette transition, un Programme global pour des Systèmes Alimentaires Durables concernant les MPCD (10YFP) a été développé conjointement par le PNUE et la FAO. Sur la base d'une enquête mondiale, six défis prioritaires ont été identifiés à savoir :

- La garantie de la sécurité alimentaire
- L'adaptation au changement climatique
- La lutte contre la perte de la biodiversité
- La réduction du gaspillage alimentaire
- La gestion efficace des ressources hydriques
- La lutte contre la dégradation des sols

4 VISION ET AXES STRATEGIQUES

Ce chapitre présentera une vision des MPCD dans l'agroalimentaire ainsi que les axes stratégiques qui en découlent.

4.1 Vision

La sécurité alimentaire est un enjeu fondamental pour la Tunisie. Il est impératif d'assurer la durabilité de la chaîne alimentaire en garantissant les meilleures conditions économiques, sociales et environnementales dans les différents maillons.

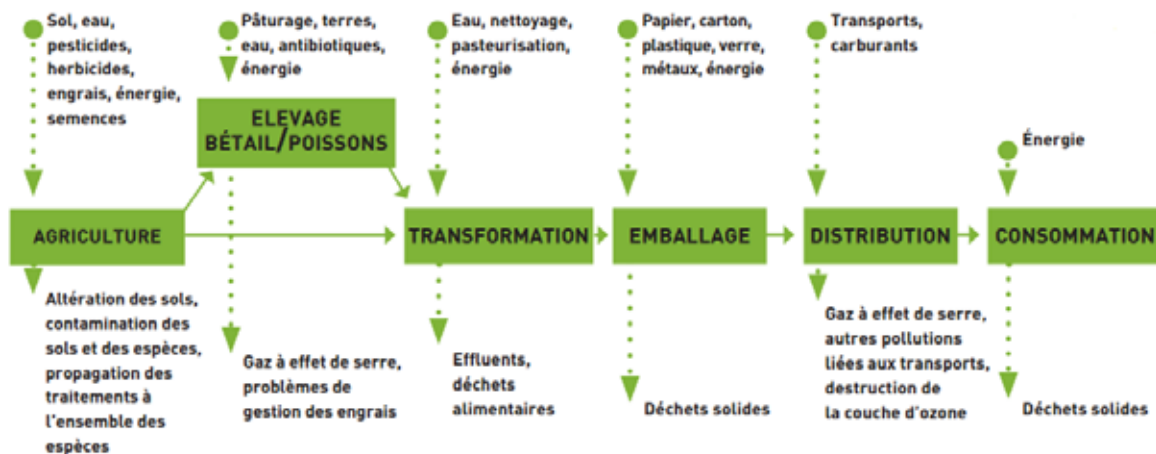
La vision des MPCD dans l'agroalimentaire proposée consiste ainsi à :

Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie du produit (« du berceau à la tombe »).

Cette vision pour la Tunisie s'inscrit dans un processus de réflexion internationale sur les impératifs imposés par la situation planétaire à cause de la surexploitation des ressources et les externalités négatives engendrées tout au long de la chaîne (prolifération des déchets, rejets hydriques ...).

Dans un tel cadre, le développement des MPCD en Tunisie permettra d'assurer la pérennité du secteur et de renforcer les initiatives et les orientations de la Tunisie en matière de développement durable. L'analyse de la durabilité du secteur agroalimentaire qui sera effectuée sera inscrite dans une logique filière comme schématisée ci-dessous⁴ :

DE LA FOURCHE À LA FOURCHETTE : LES IMPACTS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT



Cette figure illustre le fait que pour garantir la durabilité de la chaîne alimentaire, il faudrait développer des MPCD tout au long de cette chaîne allant de la production des matières premières agricoles, jusqu'à la consommation finale en passant par les maillons de la transformation, le conditionnement et la distribution.

⁴Modes de production et de consommation durables, PNUE

4.2 Axes stratégiques

Partant du fait que le développement des MPCD dans le secteur de l'agroalimentaire doit prendre en compte le cycle de vie des produits alimentaires de la matière première jusqu'à l'élimination finale, quatre principaux axes stratégiques ont été identifiés lors des ateliers de travail. Il s'agit de :

4.2.1 Axe 1 : Garantir une production agricole durable et adaptée à l'industrie

L'agriculture est le maillon le plus important dans la chaîne alimentaire vu qu'elle conditionne la régularité de l'approvisionnement de l'industrie de transformation en matières premières en termes de qualité et de quantité. Pour assurer que le produit alimentaire final soit durable, il faut commencer par s'approvisionner d'une matière première économe en intrants et adaptée aux besoins de l'industrie. Toutefois, l'agriculture présente plusieurs problématiques en termes de durabilité susmentionnées. L'enjeu majeur de l'amont de la filière est de s'orienter vers de nouvelles pratiques utilisant des ressources efficaces et réduisant le recours aux pesticides et la génération des déchets. Il faut inciter ainsi à la conception de procédés et des produits plus économes en eau et en énergie. De plus, des efforts doivent être consentis en matière de valorisation des déchets qui peuvent être considérables depuis la phase de la collecte jusqu'au stockage et transport des produits fortement périssables.

Par ailleurs, les petits agriculteurs dominent la structure agricole tunisienne avec une part de 75% du total des exploitations agricoles. Ce qui présente une entrave devant l'accès au financement et l'organisation. De plus, intégrés dans une filière, ces acteurs présentent un faible poids et pouvoir de négociation en termes de prix. Ils trouvent parfois plus opportun d'écouler leurs marchandises sur le marché du frais ou les vendre à des mandataires que d'opter pour les industries agroalimentaires. Cela entraîne une irrégularité de l'approvisionnement qui menace la durabilité de la filière en ayant des répercussions sur le prix final et la disponibilité du produit. Ainsi, l'intervention des différentes structures d'appui doit être plus efficace en matière de coordination et d'organisation des petits agriculteurs et le développement des partenariats mutualisant les différents risques.

Compte tenu de ces enjeux, trois objectifs opérationnels ont été identifiés :

- Objectif opérationnel 1 : Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)
- Objectif opérationnel 2 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir faire local
- Objectif opérationnel 3 : Assurer la viabilité de l'activité agricole

4.2.2. Axe 2 : Elaborer des produits durables utilisant des procédés écologiquement rationnels

Les industries agroalimentaires en Tunisie ont connu un développement considérable par l'innovation dans la satisfaction d'un consommateur de plus en plus exigeant. Par ailleurs, l'ouverture de certaines entreprises au marché de l'export a permis leur conformité aux normes exigées à l'échelle internationale. En outre, les Programmes de Mise à niveau mis en place ont donné leurs fruits en termes de restructuration et réorganisation.

Cependant, une faible attention a été donnée pour la pollution hydrique et l'utilisation de processus fortement consommateurs en énergie, et ce, malgré les efforts importants menés suite à la mise en place des programmes de maîtrise de l'énergie. Ainsi, l'enjeu fondamental au niveau des industries agroalimentaires est non seulement que leurs produits soient de qualité conforme mais il faut aussi qu'ils soient issus d'un processus économe en énergie et

qu'ils utilisent une quantité rationnelle des intrants. Par ailleurs, les déchets liquides et solides générés doivent être valorisés et réutilisés. En outre, le développement de l'engagement sociétal (engagement éthique) et l'amélioration de l'impact social (emploi, santé et sécurité) seraient parmi les leviers à consolider pour la mise en place des MPCD.

Pour ce, cet axe était décliné en trois objectifs opérationnels :

- Objectif opérationnel 1 : Rationnaliser la consommation d'énergie, d'eau et des autres intrants
- Objectif opérationnel 2 : Développer l'aspect social et sociétal au niveau de l'industrie
- Objectif opérationnel 3 : Réduire et valoriser les rejets

4.2.3 Axe 3 : Promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables

Le produit alimentaire transformé peut emprunter de longues distances pour arriver à son lieu de vente. Il passe par plusieurs intermédiaires à savoir les centrales d'achat, les grossistes, les grandes surfaces et les détaillants avec les différentes conditions de stockage et de transport qui sont parfois non conformes aux exigences du produit. Il ya des normes en la matière mais qui ne sont pas homologuées. De plus, Il existe des cahiers des charges qui règlent le transport de certains produits toutefois la rupture de la chaîne de froid entre les différents intermédiaires, la vétusté des moyens de transport et le manque de contrôle restent parmi les principaux facteurs qui contribuent à l'altération des caractéristiques organoleptiques du produit lors des différents stades de distribution.

Par ailleurs, une proportion croissante de produits alimentaires commercialisés passe par des circuits illégaux qui entraînent, en plus des pertes économiques, un problème de traçabilité.

Ainsi, pour développer le commerce durable, deux objectifs opérationnels ont été identifiés :

- Objectif opérationnel 1 : Promouvoir la distribution des produits issus de modes de production ou d'approvisionnement durables
- Objectif opérationnel 2 : Lutter contre les marchés parallèles

4.2.4 Axe 4 : Promouvoir la culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets

Le manque de conscience et le faible intérêt du consommateur au sujet du développement durable sont les principales entraves devant le développement de la consommation durable. Il ne s'agit pas seulement de fournir un produit durable mais il faut ancrer la dimension environnementale dans le comportement du consommateur. Le prix détermine principalement pour plusieurs consommateurs l'achat sans donner de l'importance aux différentes informations sur l'étiquetage.

La consommation durable englobe aussi l'élimination finale du produit. Toutefois, le système alimentaire tend vers un certain gaspillage alimentaire qui génère des déchets importants en aval de la filière. Ainsi, des efforts doivent être consentis en matière de recyclage de ces déchets et l'instauration d'un tri sélectif à la source.

Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Objectif opérationnel 1 : Assurer la transparence et la diffusion de l'information
- Objectif opérationnel 2 : Ancrer la dimension environnementale dans le comportement des consommateurs et renforcer le tri sélectif

- produits labellisés

Objectif opérationnel 3 : Développer la consommation des

5 PLAN D'ACTION DECENNAL

Ce chapitre présentera le plan d'action (déclinaison des axes stratégiques en objectifs opérationnels et en actions) pour le développement des MPCD dans l'agroalimentaire. Les principes directeurs qui ont guidé la démarche suivie dans l'élaboration du plan d'action sont exposés au préalable.

5.1 Principes directeurs de la démarche suivie

- **Prise en compte de la chaîne de valeur complète de l'agroalimentaire** : La vision proposée est d'assurer la durabilité de toute la chaîne alimentaire. Il est de ce fait impératif de tenir compte de différents maillons de cette chaîne (production agricole, transformation, stockage/distribution, commercialisation, consommation) pour la formulation du plan d'action MPCD.
- **Implication forte des parties prenantes** : Le plan d'action fait intervenir les différentes parties prenantes, à savoir les acteurs institutionnels, le secteur privé, les ONG, les communautés locales. Il est essentiel que la planification et la mise en place du plan d'action des MPCD ne restent pas limitées à des décisions à sens unique venant du gouvernement, et qu'elles impliquent fortement toutes les parties prenantes. Bien que la volonté politique soit importante pour lancer la dynamique MPCD à travers une approche descendante, le plan d'action ne pourra pas être mis en place que s'il y a aussi une approche ascendante qui prend en compte les besoins et propositions des parties prenantes et qui se base sur le partenariat entre les différents acteurs.
- **Intégrer l'approche du cycle de vie** : cette approche tient compte des impacts des produits sur l'environnement naturel et social depuis la matière première et jusqu'à la destruction. L'intégration de cette approche permet d'introduire des concepts comme la promotion de la production et du savoir faire local (par exemple les produits BIO et de terroirs), le commerce équitable, la gestion des différentes catégories de déchets générés par l'activité agroalimentaire (alimentaires, emballages, eaux usées...).
- **Complémentarité, cohérence et échange d'expérience avec les autres programmes de MPCD, en Tunisie** : le plan d'action doit s'intégrer dans les stratégies nationales comme la SNDD, la SNEV, la SNCC, la stratégie du secteur de l'industrie, ainsi que les stratégies internationales (10YFP, ODD) comme expliqué ci-avant. Il faut aussi noter qu'il y a une certaine complémentarité avec le plan d'action MPCD dans le secteur du tourisme développé dans le cadre de la même étude. En effet, les deux programmes ont pour point commun la nécessité de développer et promouvoir la production BIO, de développer la traçabilité des produits et des labels d'origines, ainsi que d'accompagner et renforcer les capacités des producteurs agricoles locaux.
- **Davantage de régionalisation des prises de décisions** : le développement et la promotion de l'agroalimentaire doit impliquer plus les régions. En effet, chaque région a ses spécificités, pour ce qui concerne les productions agricoles, mais aussi les priorités de développement, les difficultés à surmonter et le contexte socio-économique local.
Le renforcement du rôle des régions dans le développement de l'agroalimentaire, dans la planification et dans la mise en place pratique des projets (étude des

dossiers, autorisations, procédures administratives...) est primordial. Pour ce faire, il faut prévoir un renforcement des compétences des intervenants régionaux ainsi qu'un élargissement de leurs prérogatives et de leur autonomie financière et décisionnelle.

- **Développer les échanges d'expériences avec d'autres programmes à l'étranger et renforcer les liens avec les institutions internationales qui soutiennent ces approches** : les enjeux du développement durable sont des enjeux globaux qui font objet d'un grand nombre de programmes et mécanismes de coordination et de coopération à l'échelle mondiale ou régionale. La Tunisie doit s'intégrer dans ce contexte international à travers l'échange d'expériences avec les autres pays qui ont développés des plans d'actions MPCD ou d'autres programmes dans le concept de durabilité. Ceci peut être réalisé à travers la participation dans les manifestations internationales, l'organisation et la réception de visites des intervenants dans d'autres pays similaires (par exemple le Maroc) ou plus avancés (Europe). La Tunisie doit aussi renforcer la coopération avec les organisations internationales et les bailleurs de fonds et identifier les mécanismes qui pourront fournir le financement et l'assistance technique pour accomplir les projets identifiés.
- **Renforcer les capacités des acteurs et leur prise de conscience des enjeux** : le concept de MPCD et les concepts proches comme le changement climatique, l'économie verte, la RSE, la production propre etc. restent relativement peu connus. Il y a un travail important d'information, de sensibilisation et de renforcement de capacité pour faire connaître ces concepts, ainsi que les enjeux et les avantages économiques et sociaux qui leurs sont associés.
- **Prévoir un phasage adéquat du plan d'action, avec une phase préliminaire pilote** : Il est en effet préférable de prévoir un plan d'action en deux temps : d'abord, une première étape pilote sur trois ans, comportant des actions prioritaires, puis une étape plus développée comportant d'autres actions complémentaires.

5.2 Axe 1 : Garantir une production durable et adaptée à l'industrie

Objectif opérationnel 1.1 : Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)

❖ Contexte

Il s'agit d'un enjeu fondamental compte tenu de la raréfaction et l'épuisement des ressources naturelles. Le secteur agricole demeure dépendant à l'approvisionnement en eau. Il accapare en lui seul 82%⁵ de la demande nationale totale. De plus, il y a une orientation vers une agriculture intensive axée sur la monoculture utilisant excessivement les intrants chimiques.

D'autre part, la mécanisation croissante du secteur agricole a permis relativement le gain en compétitivité en termes de productivité. En revanche, elle a engendré des coûts énergétiques importants.

Le développement du secteur doit ainsi remettre en cause cette surexploitation. Plusieurs initiatives pour le développement d'agriculture alternative ont été mises en place notamment le pompage solaire, la REUT et la fertilisation organique qui doivent être consolidées et

⁵ Rapport Banque Mondiale

accompagnées d'un encadrement technique et de mesures incitatives. Il convient de signaler également la nécessité de développer des filières de gestion et de valorisation des déchets.

❖ **Indicateurs de résultat**

Pour suivre la réalisation et l'efficacité des actions relatives à cet objectif, les indicateurs sont les suivants :

- La quantité d'eau consommée en agriculture
- La quantité des pesticides utilisée
- Quantités de déchets agricoles valorisées

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 1.1.1 : Mettre en place un cadre institutionnel clair pour ce qui concerne la réutilisation des EUT**

- *Justificatif*

Le développement de la REUT est actuellement entravé par une insuffisance de cadre institutionnel à plusieurs niveaux :

- Quel est leur statut ? et qui en est le propriétaire/gestionnaire ?
- Qui est en charge de leur valorisation et sous quelles conditions ?
- Quelles sont les contraintes techniques et administratives pour protéger les utilisateurs, les riverains dans le cas d'irrigation, les consommateurs pour les cultures produites par irrigation avec des eaux usées ?
- Quelles sont les contraintes pour établir des projets de réutilisation des eaux usées traitées ?
- Quels contrôles et quels types de suivis pour les projets ?

- *Descriptif*

Il s'agit de recourir à une AT pour l'accompagnement à la mise en place d'un cadre institutionnel clair (qui fait quoi?) concernant la filière de la REUT

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou du MEDD

➤ **Action 1.1.2 : Accélérer la révision de (assouplir) la norme NT.106.03 de réutilisation des EUT en Agriculture**

- *Justificatif*

Les normes de réutilisation en agriculture sont très restrictives et mériteraient d'être précisées en se basant sur les expériences très nombreuses réalisées dans d'autres pays, notamment méditerranéens.

- *Descriptif*

La recommandation de révision de cette norme a été proposée à maintes reprises. Il y a lieu d'accélérer cette révision moyennant une assistance externe en étroite concertation avec les parties prenantes concernées.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*

- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.1.3 : MEP d'un cadre réglementaire pour la valorisation des déchets agricoles (exp compostage)**

- *Justificatif*

Malgré les nombreuses initiatives de valorisation de déchets agricoles, il y a un déficit juridique clair qu'il faudrait combler.

- *Descriptif*

Il s'agit de recourir à une expertise juridique en la matière, d'évaluer la situation actuelle en s'inspirant des expériences étrangères et de proposer un texte encadrant la filière.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*

- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD (ANGED)

➤ **Action 1.1.4 : Réaliser une étude sur les techniques d'économie d'eau/d'énergie les plus innovantes à subventionner**

- *Justificatif*

Le dispositif incitatif actuel offre plusieurs types d'avantages liés à l'économie des ressources en eau (primes,...) en fonction de la catégorie de l'investissement. Les techniques utilisées connaissent pour certains des innovations importantes qu'il s'agit de répercuter au niveau des bonifications.

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude sur les meilleures techniques d'économie de ressources (eau/énergie) et d'actualiser les primes offertes en fonction de l'impact de ces techniques.

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.1.5 : Appui pour le renforcement du contrôle pour les pesticides**

- *Justificatif*

Le contrôle effectué actuellement aussi bien au niveau des points de vente que lors de l'utilisation par les agriculteurs reste insuffisant. Ceci a entre autre fait qu'il y ait une prolifération des produits contre faits impactant de façon négative sur la qualité des produits agricoles.

- *Descriptif*

Il s'agit de renforcer le contrôle sur la vente et l'utilisation des pesticides en augmentant aussi bien le nombre que la fréquence des visites de terrain.

- *Coût estimatif : 1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Un financement pour cette action pourrait être effectué dans le cadre des projets en coopération internationale de l'ANGED (Financement FEM ou Banque Mondiale).

➤ **Action 1.1.6 : MEP de programmes de renforcement de capacités des acteurs régionaux (CRDA, AVFA, GDA, SMSA) en relation avec l'agriculture durable**

- *Justificatif*

Le manque de ressources humaines, financières et surtout l'insuffisance des capacités techniques des différents intervenants en matière d'accompagnement au développement de MPCD dans le secteur agricole est reconnu.

- *Descriptif*

Il s'agit de mettre en place un programme de renforcement de capacité de ces acteurs (CRDA, AVFA, GDA, SMSA) pour développer des MPCD notamment la REUT, l'économie d'énergie et d'eau, réduction de l'utilisation des pesticides,...

- *Coût estimatif : 3 MDT sur 3 ans*
- *Possibilités de financement*

Recherche de financement auprès de Bailleurs de fonds : exemple BM, FAO, AFD

➤ **Action 1.1.7 : Elaboration, diffusion et vulgarisation d'un manuel (technique) sur les méthodes et les meilleures pratiques d'utilisation des pesticides**

• *Justificatif*

L'agriculteur n'a pas à sa disposition un document technique pour pouvoir utiliser les pesticides qui conviennent dans telle ou telle culture. Ceci fait que les pesticides ne sont pas bien utilisés, et se manifeste par le fait que les machines de pulvérisation ne sont pas bien réglées »

• *Descriptif*

L'élaboration d'un manuel de procédures technique simple, sa diffusion et vulgarisation permettra de réduire les nuisances liées aux pesticides.

• *Coût estimatif : 0,2 MDT*

• *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou Recherche de financement auprès de Bailleurs de fonds : exemple BM, FAO, AFD

➤ **Action 1.1.8 : AT à la MEP de programmes de développement des techniques d'irrigation/ du pompage d'eau par l'utilisation des énergies renouvelables (pompage solaire)**

• *Justificatif*

Les superficies irriguées équipées en techniques d'économie d'eau ont atteint 363 mille ha, en juin 2012 soit 78% de la superficie des zones irriguées contre 37% en 1995. En 2013, cette part est de 88%.

L'agriculture représente 7% de la consommation nationale de l'énergie. La demande totale en énergie d'énergie reste relativement constante en comparaison avec une demande croissante pour les autres secteurs.

• *Descriptif*

Le résultat atteint témoigne de l'effort considérable entrepris dans ce domaine et de la conviction que ces investissements en économie d'eau sont rentables. Il s'agit de poursuivre cette intuition par la généralisation et la modernisation des techniques d'irrigation. Plusieurs expériences ont été enregistrées dans le domaine du pompage solaire. Ces expériences entrent le plus souvent dans le cadre de projets pilotes et de coopération internationale. Il y a lieu de mettre en place un programme d'assistance technique (AT) des agriculteurs pour le développement des projets d'irrigation/pompage solaire : étude et préparation de dossier de subvention auprès du Fonds de Transition Énergétique.

• *Coût estimatif : 2MDT/an*

• *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou Recherche de financement auprès de Bailleurs de fonds : exemple BM, FAO, AFD, PNUE

➤ **Action 1.1.9 : AT à la MEP et structuration d'une filière de gestion des déchets agricoles**

- *Justificatif*

La quantité de déchets agricoles générée annuellement est de l'ordre de 35 mille tonne /an pour les espaces verts et 4 millions de tonnes/an pour les déchets agricoles. Ces derniers sont réutilisés en tant qu'aliments pour le bétail alors que les déchets verts sont enfouis avec dans les décharges avec les autres types de déchets. La valorisation par exemple à travers la production de compost reste faible et ne dépasse pas 50 mille tonnes/an.

- *Descriptif*

A l'instar d'autres filières de gestion des déchets qui connaissent certaines réussites, il s'agit d'accélérer la mise en place d'une filière structurée de gestion des déchets agricoles. En plus de la Production de compost, il y a également la valorisation énergétique des déchets agricoles (notamment avec l'exemple du projet VEDER à l'Agro-Combinat Thibar, Béja).

- *Coût estimatif : 0,5 MDT*

- *Possibilités de financement*

Budget de l'ANGED

➤ **Action 1.1.10 : MEP de programmes d'information sur les techniques d'économies en eau (REUT)/d'énergie**

- *Justificatif*

Le manque d'information sur les programmes (par exemple les avantages et primes accordées dans ce sens) sont une contrainte à leur développement.

- *Descriptif*

La MEP de programmes d'information des acteurs cibles notamment les petits agriculteurs à travers des visites de terrains et des réunions régionales permettront d'impulser le développement de ces MPCD

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*

- *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou Recherche de financement auprès de Bailleurs de fonds : exemple BM, FAO, AFD, PNUE

➤ **Action 1.1.11 : MEP de programmes d'information sur les risques liés à l'utilisation des pesticides**

- *Justificatif*

Les risques aussi bien sanitaires pour le consommateur final et l'effet nocif des pesticides sur la qualité du sol sont souvent négligés par les agriculteurs.

- *Descriptif*

Il s'agit d'informer en vue de sensibiliser les utilisateurs par des actions spécifiques projections de films, conférences, animations pédagogiques, formations,...sur ces risques. Les actions concernées pourraient être liées à l'organisation d'ateliers de jardinage au naturel, expositions, visites de sites, repas bio,...mais aussi pour promouvoir les alternatives aux pesticides (fertilisation organique,...)"

- *Coût estimatif : 0,1MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou Recherche de financement auprès de Bailleurs de fonds : exemple BM, FAO, AFD, PNUE

Objectif opérationnel 1.2 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir-faire local

❖ Contexte

En synergie avec l'objectif relatif à la rationalisation des ressources, il s'agit de promouvoir l'orientation vers des modes de production alternatifs et le développement du savoir faire local. Il faut inciter ainsi à développer une agriculture raisonnée. Parmi ces pratiques, il y a le développement de contrats de culture entre les industriels et les agriculteurs, la promotion du regroupement des agriculteurs, la réduction du gaspillage des excédents de la production agroalimentaire, l'utilisation des techniques de fertilisation organique comme alternative au recours aux pesticides et la mise en place de variétés dédiées à l'industrie qui ne présentent pas les mêmes exigences que celles vendues sur le marché du frais (calibrage, forme...)

❖ Indicateurs de résultat

L'atteinte des résultats attendus sera mesurée par :

- Nombre de contrats de culture
- Nombre de GDA créés par an
- Le pourcentage des exploitations qui utilisent la fertilisation organique

❖ Actions proposées

➤ Action 1.2.1 : Création d'un comité stratégique Agriculture- Industrie agro-alimentaire

- *Justificatif*

Le premier client de l'agriculteur est représenté par l'industrie agroalimentaire. Les intérêts de l'un sont liés à l'autre, il est de ce fait primordial de conjuguer les efforts pour assurer une vision commune et le développement d'une filière agroalimentaire durable et à plus forte valeur ajoutée.

- *Descriptif*

Le développement d'une filière agroalimentaire durable pourrait être impulsé moyennant d'un comité stratégique dont la principale mission serait de définir les axes de développement

d'une chaîne alimentaire durable en harmoniser les efforts entre des institutions (Ministères de l'industrie, de l'agriculture, centres techniques,...).

- *Coût estimatif : 0,1*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

➤ **Action 1.2.2 : Etude sur la MEP d'incitations spécifiques pour promouvoir le regroupement des agriculteurs (GDA, SMSA,...)**

- *Justificatif*

Malgré certaines expériences réussies de regroupements d'agriculteurs dans le cadre de GDA ou de SMSA, il y a une faible adhésion des agriculteurs individuels à ce type d'associations.

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude pour identifier les possibilités, les avantages, et les incitations financières à mettre en place pour promouvoir le développement et le regroupement des agriculteurs.

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.2.3 : Réaliser une étude sur la gestion des excédents de la production agricole**

- *Justificatif*

Malgré les efforts qui sont effectués par les différentes instances pour assurer une certaine adéquation entre offre et demande, les excédents de production agricole demeurent une problématique majeure avec dans certains des gaspillages importants (exemple de la filière lait).

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude sur les possibilités de transformation, entreposage, et/ou conditionnement, export des excédents de la production agricole en vue de réduire l'impact en terme de gaspillage.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

➤ **Action 1.2.4 : Etude sur le niveau d'adaptation des productions agricoles aux besoins de l'industrie agroalimentaire**

- *Justificatif*

Certaines productions agricoles sont mal adaptées aux besoins des industriels. A titre d'exemple, les tomates (très consommatrices d'eau) ne correspondent pas aux besoins des industriels pour la fabrication du double concentré.

- *Descriptif*

Il s'agit de mettre en place un programme de R&D afin d'adapter la qualité de produits agricoles aux besoins des industriels notamment pour réduire les orientations culturales trop consommatrices de ressources non durables (exp : tomate)

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

➤ **Action 1.2.5 : Etude sur les conditions de travail dans le secteur agricole**

- *Justificatif*

La promouvoir les pratiques agricoles durables et du savoir faire local passe par la durabilité de l'emploi dans le secteur agricole. Les conditions du travail dans le secteur agricole restent assez difficiles et se caractérisent par des défaillances majeures (précarité, absence de couverture sociale, sous-rémunération, travail des enfants,...).

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude pour diagnostiquer de la façon la plus fine possible les conditions de travail dans le secteur agricole et de proposer un plan d'action en vue de pallier aux insuffisances identifiées.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MAS

➤ **Action 1.2.6 : MEP de programmes de formation sur les méthodes de fertilisation organique et les techniques culturales**

- *Justificatif*

Voir action sur l'élaboration d'un manuel technique.

- *Descriptif*

Les actions de formation se feraient suivant un volet théorique et pratique (visite de terrain,...)

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*

- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.2.7 : MEP d'actions de valorisation des expériences réussies de groupements agricoles**

- *Justificatif*

Le regroupement des agriculteurs dans le cadre d'associations ou autres types de structures serait bénéfique aussi bien pour eux que pour la durabilité de l'agriculture dans son ensemble. Néanmoins, il y a un faible intérêt d'adhésion des agriculteurs.

- *Descriptif*

Il s'agit de valoriser l'expérience de certains GDA ou SMSA par exemple par l'établissement d'un concours/prix national pour inciter au regroupement des agriculteurs.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*

- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

Objectif opérationnel 1.3 : Assurer la viabilité de l'activité agricole

❖ **Contexte**

La viabilité financières des agriculteurs est menacée par plusieurs facteurs dont principalement :

- La difficulté d'accès au financement
- L'importance de l'endettement et les faibles capacités de remboursement
- La faible diversité des canaux de distribution
- L'intervention des intermédiaires
- La pression au niveau des prix

Pour assurer la pérennité de la filière, il faut garantir la viabilité financière de cet acteur. Cependant, le mécanisme de financement appliqué est en défaveur des petits agriculteurs qui sont majoritaires. Il est ainsi indispensable de réviser les conditions d'octroi des crédits et de restructurer les initiatives de regroupement des agriculteurs (GDA, sociétés mutuelles).

❖ **Indicateurs de résultat**

- Nombre d'agriculteurs surendettés

- Crédits accordés aux agriculteurs.

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 1.3.1 : Réformer le cadre réglementaire spécifique aux AMC/IMC**

- *Justificatif*

La mise à jour de la loi de 1999 en 2011 par la promulgation du décret-loi 2011-117 a mis en difficulté les Associations de Microcrédit (AMC). Depuis sa promulgation, les microcrédits ne sont être proposés que par les sociétés anonymes (Institution de micro-finance ou IMF) ayant un capital minimum de trois millions de dinars et les associations ayant une dotation associative minimale de deux cent mille dinars (AMF).

- *Descriptif*

La plupart des AMC n'ont pas été capables de se conformer aux nouvelles dispositions de la législation qui est entrée en vigueur en Novembre 2012. Il s'agit de réformer la réglementation pour faire que les AMC soient en mesure d'offrir des microcrédit aux agriculteurs.

- *Coût estimatif : 0,1MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MF

➤ **Action 1.3.2 : MEP d'un cadre réglementaire pour la régularisation d'agriculteurs surendettés**

- *Justificatif*

Le surendettement des agriculteurs est largement reconnu. De façon plus spécifique, les petits agriculteurs ont des capacités de remboursement et des niveaux de recouvrement très faibles. Selon les études le 1/4 soit environ 120 mille agriculteurs sont surendettés. 70% parmi eux sont des petits agriculteurs.

- *Descriptif*

La loi des finances 2013 prévoit l'abandon de tous les intérêts de retard et les intérêts contractuels des dettes, dont le principal ne dépasse pas les 2 mille dinars pour l'agriculteur. Or, les agriculteurs ont aussi des difficultés pour le remboursement du principal. Il s'agit de donc de promulguer un texte réglementaire pour la régularisation de la situation des agriculteurs en difficulté. Par exemple, considérer les agriculteurs concernés, en état de faillite et partant envisager la possibilité d'un abandon des créances par la promulgation d'une « loi portant sur le rétablissement personnel »

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MF

➤ **Action 1.3.3 : Etude sur les mesures incitatives pour la transmission de l'exploitation.**

- *Justificatif*

La viabilité de l'agriculture est menacée par une réticence de la population jeune à investir et à travailler dans le secteur qui offre en apparence une image de plus en plus dégradée. La

population jeune, principalement les diplômés du supérieur, considèrent aussi généralement le travail agricole comme pénible.

- *Descriptif*

Il y a lieu de conduire une étude en vue d'identifier les mesures incitatives (retraites, aides à l'installation des jeunes diplômés...) pour favoriser la transmission de l'activité agricole de père en fils en vue d'assurer sa viabilité.

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.3.4 : Réaliser une étude sur l'état et les perspectives du développement des contrats de culture entre les agriculteurs et les industriels**

- *Justificatif*

Le développement de contrats de culture reliant les agriculteurs aux industriels permet de mettre en place un rapport gagnant-gagnant. D'une part, il permet d'assurer à l'agriculteur une continuité du revenu et une pérennisation de l'activité. Ceci permet dans une certaine mesure de structurer les filières concernées. D'autre part, l'industriel pourra bénéficier d'une qualité stable et conforme à ses besoins pour assurer un meilleur produit fini.

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude sur l'état et les perspectives du développement des contrats de culture entre les agriculteurs et les industriels. L'étude devrait déboucher sur une identification de projets concrets de partenariats entre industriels et agriculteurs.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 1.3.5 : MEP d'un programme de renforcement de capacités des AMC**

- *Justificatif*

Le microcrédit peut être une composante importante pour le financement de projets agricole. Les AMC ont des besoins importants d'amélioration : au niveau du système de gestion du crédit des AMC, de l'octroi au recouvrement, nécessite d'être renforcé, de la qualité des services, au niveau des démarches marketing,...

- *Descriptif*

Un programme de renforcement de capacités des AMC devrait être mis en place avec comme objectif l'encadrement des bénéficiaires; l'amélioration de la formation du personnel

s'occupant des dossiers agricoles; l'élaboration de manuels de procédure pour le fonctionnement des AMC.

- *Coût estimatif : 2 MDT sur 3 ans*
- *Possibilités de financement*

Recherche de fonds dans le cadre de l'appui d'une coopération internationale

➤ **Action 1.3.6 :Réaliser une étude sur les possibilités de mutualisation des AMC**

- *Justificatif*

Actuellement, l'activité des AMC en Tunisie est handicapée par leurs capacités financières faibles. Le regroupement et mutualisation de certaines AMC pourrait représenter une solution à cette problématique

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude pour identifier les mesures à mettre en œuvre pour structurer les AMC, entre autre à travers des mutualisations, création de AMC filiales de banques,...

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MF

➤ **Action 1.3.7 : MEP d'un programme pilote de partenariat entre les groupements agricoles (GDA, SMSA) et les AMC/IMF**

- *Justificatif*

Pour inciter les AMC/IMF (ou plus généralement les institutions financières) à financer d'avantage la production agricole, il s'avère pertinent de mettre en place des partenariat entre les SMSA et les AMC/IMF), ce qui permettra aux AMC/IMF d'améliorer les remboursements des crédits et incitera les producteurs à se regrouper en SMSA.

- *Descriptif*

Une expérience de ce genre a été conduite en 2010 au Kef avec l'appui de la DGFIOP visant à la mise en place d'un partenariat entre une AMC, une SMSA, et ses adhérents. L'idée de ce partenariat était la suivante: la SMSA assure la collecte et la commercialisation de la production de ses adhérents; elle est ainsi en mesure de garantir à l'AMC le remboursement des crédits de campagne que cette dernière accorde aux adhérents de la SMSA.

Compte tenu de cette garantie, l'AMC est en mesure d'offrir assez largement des crédits de campagne aux adhérents de la SMSA sous réserve que ces adhérents s'engagent à respecter les termes du partenariat signé entre l'AMC et leur SMSA.

Cette expérience positive mériterait d'être élargie à d'autres régions à typologies agricoles différentes de façon que, si ces expériences pilotes réussissent.

- *Coût estimatif : 1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Recherche de fonds dans le cadre de l'appui d'une coopération internationale

➤ **Action 1.3.8 : Publier annuellement un rapport sur l'endettement des agriculteurs**

- *Justificatif*

A part quelques études ponctuelles, il n'existe pas de rapport sur le problème de l'endettement et du surendettement des agriculteurs.

- *Descriptif*

Il est proposé de publier annuellement un rapport sur l'état du surendettement dans le secteur agricole (analyse des tendances, des cases, solutions,...)

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou du MF

➤ **Action 1.3.9 : Lancer des campagnes d'information des agriculteurs les possibilités de financement (structures de micro-crédit,...)**

- *Justificatif*

L'accès au financement des agriculteurs est entravé par la réticence des institutions de financement à accorder des crédits. Néanmoins, le manque d'informations sur les possibilités de financement représente aussi un facteur non négligeable.

- *Descriptif*

L'intensification de l'effort d'information et d'accompagnement des agriculteurs dans la recherche de financement de leurs projets d'investissement ou de crédits de campagne sont une nécessité. Des campagnes dans ce sens sont à prévoir.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH ou coopération internationale (GIZ ou autre)

Axe 1 : Garantir une production durable et adaptée à l'industrie

Objectifs opérationnels	Thème	R ⁿ	Actions	Responsable	Partenaires/Partenariats	Planning	Coût (MDT)
Objectif 1.1 : Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets)	Institutionnel/réglementaire	1.1.1	Mettre en place un cadre institutionnel clair (qui fait quoi?) pour ce qui concerne la réalisation des EUT (AT)	MARH	DGGREE - ONAS - ANPE - DHMPE - UTAP - GDA	2016	0,2
		1.1.2	Accélérer la révision de (assouplir) la norme NT 106.03 de réutilisation des EUT en Agriculture	MARH	DGGREE - ONAS - ANPE - DHMPE - UTAP - GDA	2016	0,1
	Economique	1.1.3	MEP d'un cadre réglementaire pour la valorisation des déchets agricole (exp compostage)	MEDO	ANGED - DGPA - DGCL - ANPE - UTAP	2016	0,1
		1.1.4	Réaliser une étude sur les techniques d'économie d'eau/énergie les plus innovantes à subventionner	MARH	DGGREE - ANME - UTAP - GDA	2016	0,15
		1.1.5	Renforcement du contrôle pour les pesticides (points de vente et utilisation chez les agriculteurs, ...)	MARH	MCA, DGPA - DGGREE - UTAP - ANGED -	2016-2017	1
		1.1.6	MEP de programmes de renforcement de capacités des acteurs régionaux (CRDA, AVFA, GDA, SMSA) en relation avec l'agriculture durable (REUT, économie d'énergie, réduction des pesticides, ...)	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, SMSA - ONAS - ANGED - ANME	2017-2019	3
		1.1.7	Elaboration, diffusion et vulgarisation d'un manuel (technique) sur les méthodes et les meilleures pratiques d'utilisation des pesticides	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, - ANGED - UTAP	2016	0,2
		1.1.8	MEP de programmes de développement des techniques d'irrigation/du pompage d'eau par utilisation des énergies renouvelables (pompage solaire)	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, SMSA - ONAS - ANGED - ANME	2017-2019	3
		1.1.9	AT à MEP et structuration d'une filière de gestion des déchets agricoles	MEDO	DGPA - ANGED	2017	0,5
		1.1.10	MEP de programmes d'information sur les techniques d'économies en eau (REUT)/d'énergie	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, SMSA - ONAS - ANGED - ANME	2016-2025	1
1.1.11	MEP de programmes d'information (projections, de films, conférences, animations pédagogiques, formations, ...) sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et la promotion des alternatives	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, - ANGED - UTAP	2016-2025	1		
Objectif 1.2 : Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir faire local	Institutionnel/réglementaire	1.2.1	Création d'un comité stratégique Agriculture - Industrie agroalimentaire	MARH-Mind	DGPA - DGA	2016	0,1
		1.2.2	Etude sur le degré d'adaptation des productions agricoles aux besoins de l'industrie agroalimentaire	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, MF - UTAP	2016	0,15
	Economique	1.2.3	Etude sur les possibilités de transformation, entreposage, et/ou conditionnement des excédents de la production agricole	Mind	DGA - DGPA - UTICA - UTAP	2016	0,2
		1.2.4	Etude sur le degré d'adaptation des productions agricoles aux besoins de l'industrie agroalimentaire	Mind	DGA - DGPA - UTICA - UTAP	2016	0,1
		1.2.5	Etude sur les conditions de travail dans le secteur agricole	MAS	MARH - UTAP	2017	0,1
		1.2.6	MEP de programmes de formation sur les méthodes de fertilisation organique et les techniques culturales	MARH	DGPA - CRDA - UTAP - GDA	2016-2025	1
		1.2.7	MEP d'actions de valorisation des expériences réussies de groupements agricoles	MARH	MARH - CRDA, AVFA, GDA, - UTAP - MF	2016-2025	1
		1.3.1	Réformer le cadre réglementaire spécifique aux AMC/IMC	MF	MF - BCT	2017	0,1
		1.3.2	MEP d'un cadre réglementaire pour la régularisation d'agriculteurs surencadrés	MF	MF - MARH	2017	0,1
		1.3.3	Etude sur les mesures incitatives pour la transmission de l'exploitation (retraites, aides à l'installation des jeunes diplômés, ...)	MF	MF - MARH	2016	0,15
Objectif 1.3 : Assurer la viabilité de l'activité agricole	Institutionnel/réglementaire	1.3.4	Réaliser une étude sur l'état et les perspectives du développement des contrats de culture entre les agriculteurs et les industriels	MARH	Mind - DGPA - DGA	2016	0,2
		1.3.5	MEP d'un programme de renforcement de capacités des AMC	MF	MF - Mint	2017-2019	2
	Economique	1.3.6	Réaliser une étude sur les possibilités de mutualisation des AMC	MF	MF - Mint	2017	0,15
		1.3.7	MEP d'un programme pilote de partenariat entre les groupements agricoles (GDA, SMSA) et les AMC/IMC	MF-MARH	MF - MARH	2017	1
		1.3.8	Publier annuellement un rapport sur l'endettement des agriculteurs	MARH-MF	MARH-MF	2016-2025	1
1.3.9	Lancer des campagnes d'information des agriculteurs sur les possibilités de financement (structures de micro-crédit, ...)	MARH	MARH-MF	2016-2025	1		
							18,6

5.3 Axe 2 : Elaborer des produits durables utilisant des procédés écologiquement rationnels

Objectif opérationnel 2.1 : Rationnaliser la consommation d'énergie, d'eau et des autres intrants

❖ Contexte

La de transformation d'une matière première à un produit fini implique de passer par plusieurs étapes du tri et lavage jusqu'à la stérilisation et le conditionnement. Ceci consomme bien entendu une quantité importante d'énergie et d'eau. Les actions à proposer doivent inciter ainsi à la rationalisation de la consommation de ces différents intrants.

❖ Indicateurs de résultat

Pour arriver à la rationalisation de la consommation de ces différents intrants, les indicateurs sont les suivants :

- Quantité d'eau/d'énergie consommée par l'industrie agroalimentaire
- Economie d'eau/d'énergie dans l'IAA

❖ Actions proposées

➤ Action 2.1.1 : Mettre en place un cadre réglementaire de l'autocontrôle chez les industriels

- *Justificatif*

Le contrôle s'effectue actuellement pas les instances publiques (ANPE, ONAS, DHMPE,...) à différents niveaux (eaux usées, émissions,...). Il y a une certaine réticence des industriels à autoriser le contrôle surtout après la révolution.

- *Descriptif*

Il s'agit d'instaurer progressivement une culture de l'autocontrôle chez les industriels. Ceci pourra se faire notamment par la promulgation d'une réglementation spécifique à l'autocontrôle (investissement, diffusion d'information,...).

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ Action 2.1.2 : Mettre en place un cadre réglementaire pour la REUT en industrie

- *Justificatif*

La rareté des ressources des eaux en Tunisie est un fait. Les études indiquent que cette problématique s'intensifiera dans le futur. Il existe actuellement des cadres plus ou moins complet de la réutilisation des EUT en agriculture. Ce n'est pas le cas pour l'industrie où la réutilisation des EUT reste inexistante.

- *Descriptif*

Il est proposé de recourir à une expertise juridique et technique pour évaluer et promulguer un texte pour la réutilisation des EUT dans le domaine de l'industrie, notamment pour les entreprises les plus consommatrices d'eau.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

➤ **Action 2.1.3 : Prévoir des incitations pour le recrutement de ressources humaines qualifiées et confirmées dans le domaine de l'optimisation des process et de l'utilisation des ressources**

- *Justificatif*

Le manque de RH maîtrisant la gestion des MPCD (exploitation, maintenance,...) dans les entreprises industrielles est une réelle entrave à leur développement.

- *Descriptif*

Il s'agit de mettre en place des incitations financières pour le recrutement de personnel capable d'améliorer les performances de l'entreprise. Ceci pourrait se faire moyennant la prise en charge du salaire pendant un an par exemple (comme c'est le cas dans le PMN industriel).

- *Coût estimatif : sur fonds existants*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD ou Mind

➤ **Action 2.1.4 : Renforcer les incitations (subventions, bonification...) pour des actions de ce type et offertes aux industriels dans le cadre de programmes de MAN industrielle**

- *Justificatif*

Les primes sur investissement dans le PMN sont de 70% pour des investissements immatériels et de 10-20% pour les équipements.

- *Descriptif*

Il est proposé, outre les ITP, de créer des avantages spécifiques pour un certain nombre de mesures et de MPCD.

- *Coût estimatif : 0,1*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.1.5 : MEP d'un programme de formation des industriels dans l'optimisation des ressources**

- *Justificatif*

Voir action pour le recrutement de personnel qualifié.

- *Descriptif*

Outre l'action pour le recrutement de personnels, il faudrait mettre en place un programme d'AT en faveur des industriels pour la gestion de MPCD, notamment pour l'optimisation des ressources.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind avec une contribution du privé

➤ **Action 2.1.6 : MEP d'un programme d'information et de sensibilisation des industriels sur les bénéfices (financiers, environnementaux,...) liés à l'optimisation des ressources**

- *Justificatif*

Les industriels considèrent le plus souvent les investissements dans les domaines de l'amélioration environnementale comme une charge ayant relativement peu de retour sur investissement.

- *Descriptif*

De tels investissements peuvent améliorer la productivité de l'entreprise, réduire la consommation et les dépenses en eau, énergie,.. et peuvent surtout constituer un argument marketing très fort notamment vis-à-vis des marchés à l'export. L'information et la sensibilisation des industriels sur ce type de bénéfices pourraient les inciter à l'investissement.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budgets du MEDD/Mind

Objectif opérationnel 2.2 : Développer l'aspect social et sociétal au niveau de l'industrie

❖ **Contexte**

Les industries agroalimentaires sont particulièrement concernées par l'engagement social et sociétal du fait des impacts engendrés sur la société. Elles contribuent à la garantie de l'innocuité et la salubrité des aliments à travers les différents ingrédients ajoutés pour la

conservation, le traitement microbiologique et la stérilisation. L'hygiène des aliments ne concerne pas seulement les caractéristiques du produit mais englobe toutes les conditions qui accompagnent sa transformation à savoir l'hygiène du personnel, des locaux, du matériel et les méthodes de manipulation et le choix de la matière première.

Par ailleurs, les IAA sont responsables d'une pollution importante due aux déchets et aux rejets hydriques. Ainsi, l'implication dans une démarche RSE et le développement des certifications ISO sont parmi les leviers pour arriver aux objectifs fixés pour la durabilité des IAA à savoir la rationalisation de la consommation des intrants et la réduction des déchets.

❖ **Indicateur de résultat**

- Nombre d'industries agroalimentaires ayant mis en place la démarche RSE.

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 2.2.1 : MEP un cadre réglementaire pour les produits de substitution**

- *Justificatif*

La recherche de rentabilité par les industriels a favorisé le développement de plusieurs produits de substitution (préparations alimentaire,...) pour lesquels le cadre règlementaire reste assez ambigu.

- *Descriptif*

Il s'agit de MEP un cadre règlementaire pour lever cette ambiguïté notamment en terme de positionnement par rapport aux autres produits « originaux ». Ceci permettra entre autres d'assurer la sécurité alimentaire pour le consommateur.

- *Coût estimatif : 0,1MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 2.2.2 : Réaliser une étude sur les perspectives de développement de la RSE dans l'industrie agroalimentaire en Tunisie**

- *Justificatif*

Quelques initiatives pour la MEP d'une démarche RSE ont été effectuées par quelques entreprises mais dans le cadre de projet pilotes mais elles restent très limitées.

- *Descriptif*

Il est proposé de réaliser une étude pour voir les perspectives de développement de la RSE au sein des industries IAA et de proposer un PA pour leur émergence/développement.

- *Coût estimatif : 0,12 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.2.3 : Actions de communication sur les succès stories d'entreprises ayant mis en place une démarche de RSE**

- *Justificatif*

Idem qu'action précédente.

- *Descriptif*

Il s'agit de promouvoir l'émergence et le développement des démarches RSE en communiquant que les actions déjà entreprises dans ce sens.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD ou recherche de fonds dans le cadre de coopération internationale

➤ **Action 2.2.4 : MEP de programmes de sensibilisation en matière de santé de travail et de sécurité**

- *Justificatif*

Plusieurs entreprises ont fait des efforts importants en vue d'assurer la santé et la sécurité dans l'environnement de travail. Néanmoins, les résultats restent relativement faibles au regard des problématiques (absentéisme, maladie, non respect des normes,...) qui caractérisent la situation d'ensemble.

- *Descriptif*

La MEP de programmes nationaux de sensibilisation avec un accent mis sur les dangers (présentation de cas réels, de témoignage,...) pourrait inciter aussi bien les entreprises que les employés à respecter les normes en matière de santé de travail et de sécurité.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

Objectif opérationnel 2.3 : Réduire et valoriser les rejets

❖ Contexte

Plusieurs déchets sont produits tout au long du processus de transformation notamment les résidus des produits chimiques, les sous-produits et les déchets de conditionnement. En effet, la part des IAA dans la pollution d'origine industrielle de l'eau est évaluée à près de 47% en termes de demande biologique d'oxygène DBO5. Cette part est de moins de 5% pour la pollution de l'air et environ 2% pour ce qui est des émissions de matières toxiques (voir rapport diagnostic)

Devant cette situation, certaines industries se sont investies dans le recyclage et la valorisation de ces déchets. Ces expériences réussies doivent être étendues pour d'autres sous-produits à travers les incitations spécifiques et la recherche et développement.

D'autre part, il faut appliquer le principe « pollueur-payeur » en augmentant les pénalités pour les entreprises les plus polluantes.

❖ **Indicateurs de résultat**

- Quantité des déchets industriels de l'AA
- Nombre de projets mis en place pour leur valorisation

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 2.3.1 : Réviser les textes règlementaires en augmentant les pénalités subies par les industriels en fonction des infractions constatées (principe du pollueur payeur)**

- *Justificatif*

En plus des mesures incitatives et de sensibilisation, il y a lieu de mettre en place des mesures répressives en vue de dissuader les industriels de commettre des infractions d'ordre social ou environnemental. Les pénalités prévues sont souvent négligeables par rapport aux gains ou au CA réalisés par les industriels et leur impact est relativement faible.

- *Descriptif*

Il est proposé de réviser les pénalités en augmentant les montants et de les appliquer de façon stricte, notamment dans le cadre du principe du pollueur payeur. Une AT pour la révision de la réglementation est nécessaire.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.3.2 : Accélérer la révision de la norme NT-106.02**

- *Justificatif*

80% des eaux usées rejetées par les industriels sont non conformes aux normes, malgré que certains d'entre eux ont mis en place des stations de prétraitement.

- *Descriptif*

Il est proposé de réviser la norme NT-106.02 pour le rejet des eaux usées par exemple en introduisant pour les rejets industriels des valeurs de normes de rejet différenciées en fonction des secteurs d'activité. Un accompagnement dans ce sens pourrait être envisagé.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.3.3 : Elaboration de conventions (bilatérale-tripartite,...) entre les structures de contrôle (ANPE, ONAS, ANGED, DHMPE,...)**

- *Justificatif*

Malgré l'existence de corps de contrôle spécialisés dans différents Ministères et domaines, il y a une nécessité de renforcer ce contrôle surtout après la révolution.

- *Descriptif*

Il est proposé de élaborer des conventions entre les différentes structures de contrôle en vue de le renforcer, d'améliorer la collaboration, la coordination entre ces structures. Ceci permettra d'avoir un meilleur impact final.

- *Coût estimatif : nul*

➤ **Action 2.3.4 : Augmenter les ressources du FODEP**

- *Justificatif*

Le FODEP est le principal outil d'aide financière à la dépollution des industriels. Depuis quelques années, il n'est plus opérationnel en raison de la faiblesse des recettes qui l'alimentent.

- *Descriptif*

Outre la recherche de fonds à étrangers, il est recommandé d'augmenter les ressources financières du FODEP en lui allouant les pénalités suites aux infractions dues à la pollution qui sont affectés actuellement à la caisse d'Etat.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.3.5 : Elargir les interventions du FODEP pour le recrutement de techniciens responsables de dépollution avérés (Etude)**

- *Justificatif*

Voir actions précédentes, sur le recrutement de personnel

- *Descriptif*

Les incitations accordées pour le recrutement de techniciens responsables de dépollution avérés pourraient être éligibles aux avantages accordés par le FODEP ou FODEC,... Une étude de validation pourrait être envisagée dans ce sens.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

- **Action 2.3.6 : Conditionner l'accès au FODEP ou FODEC à l'obligation de l'auto-contrôle**
- *Justificatif*

L'autocontrôle est quasiment absent, chez les industriels. Pour le promouvoir, il y a lieu de combiner des mesures incitatives et des mesures d'ordre plus strict.

- *Descriptif*

L'accessibilité aux avantages prévues par le FODEP et surtout le FODEC, pourrait être conditionnée à l'obligation de MEP d'investissements pour l'autocontrôle et la diffusion transparente de données dans ce sens.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD/Mind

- **Action 2.3.7 : MEP de programmes de renforcement de capacités des structures de contrôle (ANPE, ONAS, ANGED, DHMPE,...)**
- *Justificatif*

Le manque de moyens humains, techniques, financiers est reconnu comme une problématique de premier plan pour les structures pour mener à bien leurs missions d'accompagnement des industriels.

- *Descriptif*

Un programme de renforcement de capacité ciblé pour chacune des structures concernées en relation avec la mission qui lui est attribuée seraient à mettre en place.

- *Coût estimatif : 3 MDT sur 3 ans*
- *Possibilités de financement*

La recherche de Fonds étrangers pour cette action est recommandée (BM, GIZ, AFD,...)

- **Action 2.3.8 : Réaliser une étude sur la valorisation des déchets industriels de l'agro-alimentaire en Tunisie**

- *Justificatif*

Malgré, de nombreuses initiatives importantes pour la valorisation de déchets agroalimentaires, il y a certainement des opportunités qui restent non exploitées dans ce sens.

- *Descriptif*

Il est proposé de réaliser une étude préliminaire pour l'identification des opportunités pour la valorisation des déchets industriels de l'agro-alimentaire en Tunisie.

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MInd

➤ **Action 2.3.9 : MEP d'un programme de sensibilisation des industriels sur les aspects environnementaux**

- *Justificatif*

La culture environnementale chez la plupart des industriels est très faible au regard des pratiques actuelles et des atteintes observées (déversement d'eaux usées dans le milieu naturel,...).

- *Descriptif*

Il est proposé de mettre en place des programmes de sensibilisation des industriels en vue de les inciter à réduire l'impact de leurs rejets sur l'environnement.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 2.3.10 : Actions de communication sur les meilleures expériences de l'IAA en matière de valorisation des déchets**

- *Justificatif*

Il y a des expériences très intéressantes qui sont réalisées en Tunisie pour la valorisation des déchets (grignon, huile, dattes,...) mais elles restent peu valorisées.

- *Descriptif*

Il est recommandé de lancer des actions de communication pour mettre en valeur ces expériences en vue d'inciter d'autres industriels à aller dans le même sens d'initiatives.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT / an*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

Axe 2 : Elaborer des produits durables utilisant des ressources efficaces et des procédés écologiquement rationnels							
Objectifs opérationnels	Thème	N° action	Actions	Responsables	Plannings	Coût (MDT)	
Objectif 2.1 : Rationnaliser la consommation d'énergie, d'eau et des autres intrants	Institutionnel/réglementaire	2.1.1	Mettre en place un cadre réglementaire de l'autocertification chez les industriels	Mind	Mind - MEDD - ANPE - ONAS-UTICA- CITET	2017	0,1
		2.1.2	Mettre en place un cadre réglementaire pour la REUT en industrie	Mind	Mind - MEDD - ANPE - ONAS-UTICA	2017	0,1
	Economique	2.1.3	Prévoir des incitations pour le recrutement de ressources humaines qualifiées et confirmées dans le domaine de l'optimisation des processus et de l'utilisation des ressources (prise en charge du salaire pendant un mois par exemple)	Mind	Mind - MEDD - MF- UTICA	2017	0,1
		2.1.4	Renforcer les incitations (subventions, bonification...) pour des actions de ce type et offertes aux industriels dans le cadre de programmes de MAN industriels	Mind	Mind - MEDD - MF- UTICA	2017	0,1
		2.1.5	MEP d'un programme de formation des industriels dans l'optimisation des ressources	Mind	Mind - MF- UTICA- CITET	2016-2025	1
		2.1.6	MEP d'un programme d'information et de sensibilisation des industriels sur les bénéfices (financiers, environnementaux...) liés à l'optimisation des ressources	Mind	Mind - MEDD - UTICA- CITET	2016-2025	1
Objectif 2.2 : Développer l'aspect social et sociétal au niveau de l'industrie	Institutionnel/réglementaire	2.2.1	MEP un cadre réglementaire pour les produits de substitution agroalimentaire en Tunisie	MCA	MCA - Mind - UTICA	2017	0,1
		2.2.2	Réaliser une étude sur les perspectives de développement de la RSE dans l'industrie agroalimentaire en Tunisie	Mind	Mind - MEDD - UTICA- CITET	2017	0,12
	Information, sensibilisation et communication	2.2.3	MEP d'actions de communication sur les succès stories d'entreprises ayant mis en place une démarche de RSE	Mind	Mind - MEDD - UTICA- CITET	2016-2025	2
		2.2.4	MEP de programmes de sensibilisation en matière de santé de travail et de sécurité	Mind	Mind - MEDD - MS - UTICA- CITET	2016-2025	2
Objectif 2.3 : Réduire et valoriser les rejets	Institutionnel/réglementaire	2.3.1	Réviser les textes réglementaires en augmentant les pénalités sables par les industriels en fonction des infractions constatées (principe du pollueur payeur)	Mind	Mind - MEDD - UTICA	2017	0,1
		2.3.2	Accélérer la révision de la norme NT-106-02 en introduisant pour les rejets industriels des valeurs de normes de rejet différenciées en fonction des secteurs d'activité	MEDD	Mind - ONAS - ANPE - UTICA	2016	0,1
		2.3.3	Elaboration de conventions (bilatérale-tripartite...) entre les structures de contrôle (ANPE, ONAS, ANGED, DHIMPE...)	MEDD	Mind - ONAS - ANPE - DHIMPE - ANGED - UTICA	2016-2025	-
	Economique	2.3.4	Augmenter les ressources du FODEP en lui allouant les pénalités suites aux infractions dues à la pollution	MEDD	Mind - ONAS - ANPE - DHIMPE - ANGED - UTICA	2017	0,1
		2.3.5	Élargir les interventions du FODEP pour le recrutement de techniciens responsables de dépollution aérés (Etufe)	MEDD	Mind - MEDD - MF- UTICA	2017	0,1
		2.3.6	Conditionner l'accès au FODEP ou FODEC à l'obligation de l'auto-contrôle	MEDD	Mind - MEDD - MF- UTICA	2017	0,1
		2.3.7	MEP de programmes de renforcement de capacités des structures de contrôle (ANPE, ONAS, ANGED, DHIMPE...)	MEDD	Mind - ONAS - ANPE - DHIMPE - ANGED - UTICA- CITET	2017-2019	3
	Information, sensibilisation et communication	2.3.8	Réaliser une étude sur la valorisation des déchets industriels de l'agro-alimentaire en Tunisie	Mind	Mind - ANGED - UTICA- CITET	2016-2025	0,15
		2.3.9	MEP d'un programme de sensibilisation des industriels sur les aspects environnementaux	Mind	Mind - MEDD - UTICA- CITET	2016-2025	2
		2.3.10	Actions de communication sur les meilleures expériences de TAA en matière de valorisation des déchets	Mind	Mind - ANGED - UTICA- CITET	2016-2025	1
						13,27	

5.4 Axe 3 : Promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables

Objectif opérationnel 3.1 : Promouvoir la distribution des produits issus de modes de production ou d'approvisionnement durables

❖ Contexte

Des pratiques durables ont été identifiées dans l'amont de la filière à savoir les modes de production agricole alternatifs et le recours à des processus de transformation écologiquement rationnels. Il faut ainsi promouvoir la distribution des produits issus de ces modes par l'amélioration de l'accessibilité et la disponibilité.

Le transport et le stockage des produits alimentaires sont également cruciaux pour la préservation de leurs caractéristiques. En absence des conditions adaptées aux exigences de la nature de l'aliment en termes de température, humidité et sa coexistence avec d'autres produits, ils peuvent être contaminés et altérés.

Des mesures doivent être prises en matière de contrôle, de sensibilisation et de renforcement des capacités afin de protéger les aliments contre la contamination et les dommages susceptibles de les rendre impropres à la consommation générant davantage des déchets tout au long de la filière.

❖ Indicateurs de résultat

Pour le suivi de la mise en œuvre et l'efficacité des actions relatives à cet objectif, les indicateurs sont les suivants :

- L'homologation des normes du transport
- Les infractions enregistrées lors du contrôle du transport des aliments et des locaux d'entreposage

❖ Actions proposées

➤ Action 3.1.1 : Mettre en place un processus d'homologation pour les normes du transport des produits alimentaires périssables

- *Justificatif*

Les transporteurs tunisiens continuent de transporter les produits périssables à bord d'engins, où les températures dépassent, dans la plupart des cas, les 7 degrés, alors que l'accord ATP exige des engins isothermes, dont les températures sont inférieures à 7 degrés.

La Tunisie, a signé en 2007, l'accord de l'ONU relatif aux transports internationaux de denrées périssables et aux engins spéciaux à utiliser pour ces transports (ATP). L'adhésion aux normes nationales et internationales dans le domaine du transport des produits périssables reste volontaire en Tunisie.

Actuellement, la Tunisie compte environ 10 mille engins de transport de denrées périssables, sous "température dirigée" dont près de 40% seulement sont isothermes. Il y a encore des engins frigorifiques qui sont déclassées en Europe, mais qui circulent librement en Tunisie, sans être soumis au contrôle.

- *Descriptif*

Il est proposé de MEP un processus d'homologation pour les normes de transport des produits périssables à savoir les denrées surgelées et congelées, les crèmes glacées, les

poissons congelées, le lait pasteurisé, les viandes rouges et les fruits et légumes frais. Cette homologation ferait que ce transport soit réglementé conformément aux dispositions de l'accord ATP.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 3.1.2 : Accélérer la promulgation de textes réglementaires sur l'alimentarité des emballages**

- *Justificatif*

Malgré les conditions relativement bonnes et les initiatives effectuées en vue de minimiser les risques pouvant émaner des possibles contaminations des emballages, certaines faiblesses demeurent notamment en raison d'un cadre réglementaire incomplet en ce qui concerne l'alimentarité des emballages.

- *Descriptif*

Il est recommandé d'accélérer la promulgation de textes réglementaires pour l'interdiction de l'utilisation de certains emballages notamment ceux qui peuvent entraîner une contamination et avoir des effets néfastes sur la santé du consommateur.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MS

➤ **Action 3.1.3 : MEP d'incitations pour la fermeture des rayons frais dans les magasins alimentaires**

- *Justificatif*

La consommation d'énergie liée aux bâtiments (individuels et tertiaire) est représentée principalement par le poste froid qui est en majorité dominé par les réfrigérateurs. D'autre part l'utilisation des équipements de froid permet la conservation des produits alimentaires périssables.

- *Descriptif*

Il est recommandé de MEP des incitations financières pour accompagner les GMS ainsi que les épiciers pour la fermeture des rayons frais dans les magasins alimentaires ou au remplacement de leurs équipements anciens avec une consommation anormale d'énergie. De telles intuitives pourraient être envisagées dans le cadre du Programme PROFRIIGO qui est prévu par l'ANME.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind (ANME)

➤ **Action 3.1.4 : Elaborer une étude sur les modes et les conditions de transport, de stockage et de distribution des produits agroalimentaires**

- *Justificatif*

Il est admis que les modes et les conditions de transport, de stockage et de distribution des produits agroalimentaires connaissent des problématiques diverses dont le non respect des normes, des bonnes pratiques par exemple de la chaîne de froid.

- *Descriptif*

Il est recommandé de conduire une étude pour faire un état des lieux plus précis des modes et les conditions de transport, de stockage et de distribution des produits agroalimentaires. En outre, l'étude donnera un plan d'action y compris pour les possibilités de financement pour l'amélioration des conditions existantes.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 3.1.5 : MEP d'un programme de formation des chauffeurs à la conduite rationnelle**

- *Justificatif*

Le transport en général représente le 1^{er} ou le 2^{ème} secteur consommateur d'énergie. Le transport des produits de l'agroalimentaire avec les livraisons quotidiennes aux points de vente constitue une part importante de cette composante.

- *Descriptif*

Un des moyens efficaces pour la réduction de la consommation d'énergie liée au transport des produits alimentaires est de monter un programme de formation sur la conduite rationnelle. Une telle initiative pourrait être envisagée dans le cadre du projet d'efficacité énergétique mené par l'ANME.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MT

➤ **Action 3.1.6 : MEP d'un programme de formation des producteurs/distributeurs sur les normes et les bonnes pratiques en matière de transport/distribution et stockage des produits agro-alimentaires**

- *Justificatif*

Voir étude sur les modes de transport.

- *Descriptif*

Le programme ciblera les producteurs/distributeurs et sera constitué par une formation théorique et pratique (avec l'exposé d'expériences internationales) sur les normes et les bonnes pratiques en matière de transport/distribution et stockage des produits agro-alimentaires. Un tel programme se fera sur la durée et aura des effets bénéfiques aussi bien pour la population cible et de façon plus globale sur la qualité des produits finis et la sécurité alimentaire des consommateurs.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 3.1.7 : MEP de campagnes de sensibilisation sur les risques liées au non respects des normes en matière de transport, stockage,...**

- *Justificatif*

Le non respect des normes et des bonnes pratiques pourrait se traduire par des coûts économiques (exemple pénalités ou fermeture de locaux en cas d'infraction, pertes de clients,...) et sociaux (coûts sanitaires liés aux maladies,...) importants.

- *Descriptif*

La MEP d'un programme de sensibilisation sur ces aspects (respect des chaînes de froid, humidité,...) en mettant en valeur les intérêts des différents intervenants permettra de réduire les faiblesses pour ce qui concerne ce volet de la chaîne alimentaire (logistique de stockage et de distribution).

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 3.1.8 : Lancer des campagnes de communication sur les avantages de l'externalisation logistique : succès stories,...**

- *Justificatif*

L'externalisation logistique (entreposage, transport, distribution) permet des gains importants à plusieurs niveaux. D'une façon générale chacun des acteurs concernés sera focalisé sur son cœur de métier avec un impact bénéfique pour la qualité du produit alimentaire au final.

- *Descriptif*

Certains groupes spécialisés dans l'agroalimentaire en Tunisie ont mis en place des stratégies d'externalisation des activités logistiques. Il s'agit de valoriser ce type d'actions en lançant des campagnes de communication dans ce sens ciblant les entreprises dans l'IAA.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

➤ **Action 3.1.9 : Lancer un programme d'information sur les mesures d'EE dans le transport**

- *Justificatif*

Il existe actuellement un programme d'EE ciblant de façon spécifique les entreprises dans le secteur du transport. Néanmoins, l'adhésion reste très faible comparée aux autres secteurs (bâtiment et transport).

- *Descriptif*

Il est recommandé de lancer un programme d'information ciblant de façon spécifique les entreprises de transport pour renforcer la communication les actions et les incitations proposées.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du Mind

Objectif opérationnel 3.2 : Lutter contre les marchés parallèles

❖ Contexte

Le commerce parallèle pèse 40 %⁶ de l'économie tunisienne. Ses impacts présentent des menaces à savoir les risques liés à la santé du consommateur à cause de l'absence du contrôle sanitaire et du manque de traçabilité. En outre, il entraîne des pertes économiques considérables pour les recettes fiscales et une concurrence inéquitable avec les produits locaux en termes de prix.

Ce commerce est répandu dans les zones frontalières où il crée un nombre important d'emploi et propose des produits à bas prix qui correspondent au pouvoir d'achat relativement limité de la population de ces régions. Ainsi, pour faire face à ce phénomène, il faut commencer par améliorer les conditions de vie dans ces zones et proposer des emplois alternatifs.

❖ Indicateurs de résultat

⁶ Ministère du Commerce

Le pourcentage du commerce parallèle et les pertes fiscales entraînées vont nous renseigner sur l'éradication progressive de ce phénomène.

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 3.2.1 : Appliquer la réglementation interdisant l'installation des commerces informels**

- *Justificatif*

Depuis la révolution, la prolifération des commerçants informels qui vendent des produits alimentaires issus principalement de la contrebande s'est accentuée, malgré l'augmentation des contrôles.

- *Descriptif*

Il s'agit d'appliquer de façon stricte l'interdiction de l'installation des commerces informels en renforçant le contrôle et la confiscation des produits vendus surtout dans des lieux connus notamment dans les centres des villes.

- *Coût estimatif : nul*

➤ **Action 3.2.2 : Elaborer une étude sur le coût économique et social (sanitaire) lié au commerce informel de produits alimentaires**

- *Justificatif*

La part du secteur informel dans l'économie tunisienne n'a cessé d'augmenter depuis la révolution. Cette part atteint plus de 50% aujourd'hui et a des coûts importants à plusieurs niveaux (économique, environnementale et social). Cette situation caractérise aussi le secteur de l'agroalimentaire.

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude sur le commerce informel des produits agroalimentaires en identifiant les coûts économique et social (sanitaire) lié à ce type de commerce.

- *Coût estimatif : 0,2 MDT*

- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 3.2.3 : MEP d'un programme de renforcement de capacités des contrôleurs**

- *Justificatif*

Idem qu'actions précédentes

- *Descriptif*

L'application stricte de la réglementation implique nécessairement le renforcement des capacités de contrôle (nombre de contrôleurs, moyens matériel,...). La fréquence des contrôles devrait ainsi être augmentée en vue d'éviter la prolifération du commerce informel.

- *Coût estimatif : 1 MDT sur 2 ans*
- *Possibilités de financement*

Il est recommandé de rechercher des possibilités de financement dans le cadre de coopération internationale par exemple dans le cadre de projets de jumelage.

➤ **Action 3.2.4 : Lancer des campagnes de sensibilisation sur les dangers de la consommation des produits alimentaires vendus par des marchands ambulants informels.**

- *Justificatif*

Les produits agroalimentaires vendus par les commerçants informels et issus de circuits non contrôlés peuvent avoir des impacts néfastes sur la santé des consommateurs.

- *Descriptif*

Il s'agit de lancer en continu des campagnes de sensibilisation sur les dangers de la consommation des produits alimentaires vendus par des marchands ambulants en insistant sur les défaillances (non respect des règles d'hygiène, manque de traçabilité, des produits dont la DLC peut être dépassée ...) et les risques qu'ils peuvent avoir sur la santé.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

Axe 3 : Promouvoir les circuits de distribution qui valorisent les produits durables							
Objectifs opérationnels	Thème	N° action	Actions	Responsables	Parties prenantes	Planning	Coût (MDI)
Objectif 3.1 : Promouvoir la distribution des produits issus de modes de production ou d'approvisionnement durables	Institutionnel/réglementaire	3.1.1	Mettre en place un processus d'homologation pour les normes du transport des produits alimentaires périssables.	MCA	MCA - MT - INORPI - Mind - UTICA	2016	0,1
	Institutionnel/réglementaire	3.1.2	Accélérer la promulgation de textes réglementaires sur l'alimentarité des emballages	MS	DHMPÉ - Mind - MCA - UTICA	2016	0,1
	Economique	3.1.3	MEP d'incitations pour une réfrigération efficace des rayons frais dans les magasins alimentaires	Mind	ANME - MCA - UTICA	2017	0,1
		3.1.4	Elaborer une étude sur les modes et les conditions de transport, de stockage et de distribution des produits agroalimentaires	MCA	MCA - Mind - MT	2016	0,2
	Renforcement des capacités	3.1.5	MEP d'un programme de formation des chauffeurs à la conduite rationnelle	Mind	ANME - MT	2016-2025	2
		3.1.6	MEP d'un programme de formation des producteurs/distributeurs sur les normes et les bonnes pratiques en matière de transport/distribution et stockage des produits agro-alimentaires	MCA	MCA - Mind - MT	2016-2025	1
		3.1.7	MEP de campagnes de sensibilisation sur les risques liées au non respect des normes en matière de transport, stockage, ... (respect des chaînes de froid, humidité, ...)	MCA	MCA - Mind - MT	2016-2025	1
	Information, sensibilisation et communication	3.1.8	Lancer des campagnes de communication sur les avantages de l'externalisation logistique : success stories, ...	Mind	MCA - Mind - MT	2016-2025	1
		3.1.9	lancer un programme d'information sur les mesures d'EE dans le transport	Mind	ANME - MT - UTICA	2016-2025	1
		3.2.1	Appliquer la réglementation interdisant l'installation des commerces informels	MINT	MCA - MINT	2016	-
Objectif 3.2 : Lutter contre les marchés parallèles	Economique	3.2.2	Elaborer une étude sur le coût économique et social (sanitaire) lié au commerce informel de produits alimentaires	MCA	MCA - UTICA	2017	0,2
	Renforcement des capacités	3.2.3	MEP d'un programme de renforcement de capacités des contrôleurs	MCA	DOPC - UTICA	2017-2018	1
	Information, sensibilisation et communication	3.2.4	Lancer des campagnes de sensibilisation sur les dangers de la consommation des produits alimentaires vendus par des marchands ambulants informels	MCA	DOPC - UTICA	2016-2025	1
							8,7

5.5 Axe 4 : Promouvoir la culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets

Objectif opérationnel 4.1 : Assurer la transparence et la diffusion de l'information

❖ Contexte

L'étiquetage est le premier moyen de communication avec le consommateur. Le schéma suivant présente le cadre réglementaire national de l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées⁷ :



D'après la loi n°117-92 relative à la protection du consommateur, « le conditionnement, l'emballage et l'étiquetage sont considérés comme des éléments pour garantir la sécurité attendue du produit. Ils doivent comporter obligatoirement les éléments d'identification du produit, les précautions à prendre lors de l'utilisation, l'origine, la provenance, la date de fabrication, la date limite de consommation ou d'utilisation et le mode d'emploi »

Cette loi englobe toutes les mentions obligatoires qui touchent la santé et qui déterminent le choix du consommateur en toute connaissance de cause. Cependant, ils existent certaines non-conformités principalement pour les produits de substitution.

Ainsi, le contrôle de l'application de la réglementation doit être renforcé et conjugué à des actions de communication pour sensibiliser le consommateur sur l'importance et l'interprétation des différentes informations mentionnées.

❖ Indicateurs de résultat

L'atteinte de cet objectif sera reflétée par les indicateurs suivants :

- Nombre de réclamation de consommateurs
- Produits labellisés
- Nombres de points de vente BIO
- Quantités BIO exportées

⁷ Réglementation nationale relative à l'étiquetage alimentaire : état des lieux, CTA

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 4.1.1 : Accélérer la promulgation de la Loi sur la sécurité alimentaire/industrielle**

• *Justificatif*

Les pouvoirs publics tunisiens ont engagé des réformes du dispositif de protection du consommateur. Parmi les mesures arrêtées, figurent l'élaboration de deux lois relatives à la Sécurité Sanitaire des Aliments et à la Sécurité des Produits Industriels. Deux projets de Loi sont en cours d'élaboration

• *Descriptif*

Il s'agit de recourir à une AT pour accélérer la publication du nouveau cadre juridique pour la sécurité alimentaires et la sécurité industrielles.

• *Coût estimatif : 0,1 MDT*

• *Possibilités de financement*

Budget du MCA/MS ou Mind

➤ **Action 4.1.2 : Renforcer le cadre réglementaire de l'étiquetage des produits**

• *Justificatif*

L'offre des produits agroalimentaire alimentaire a connu une augmentation impressionnante au fil des années. L'abondance des produits à laquelle s'ajoute la grande diversité des origines et des provenances des denrées, constitue pour le consommateur une source d'ambigüité, voire même de suspicion.

Dans ce cadre, le consommateur a besoin, d'une base de données supplémentaire sur les produits qu'il consomme. Or en Tunisie, l'étiquetage nutritionnel des produits alimentaires emballés est facultatif. La réglementation tunisienne ne rend obligatoire la déclaration des éléments nutritifs que pour les aliments faisant l'objet d'allégations nutritionnelles (article 47 de l'arrêté des ministres du commerce et de l'artisanat, de la santé publique, de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises du 3 septembre 2008, relatif à l'étiquetage et la présentation des denrées alimentaires préemballées.

• *Descriptif*

Il est proposé de rendre l'étiquetage nutritionnel obligatoire. La modification des règles régissant l'étiquetage nutritionnel des denrées alimentaires permettrait aux consommateurs d'avoir plus de connaissances sur l'effet des aliments sur la santé. A titre d'exemple, il serait nécessaire d'exiger que l'étiquetage inclut une information, permettant de distinguer les produits de densité énergétique élevée. Un tel système pourrait aider les consommateurs à choisir des « aliments sains » (faible teneur en graisses saturées, en acides gras trans, en sucres ajoutés et en sel) d'une part, et inciter les industriels de l'agroalimentaire à réévaluer la composition de leurs produits.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.1.3 : Renforcer le rôle de la société civile dans la protection du consommateur**

- *Justificatif*

Malgré l'amélioration du rôle de la société civile particulièrement après la révolution, son intervention dans la protection du consommateur reste relativement faible. Cette situation est en partie due à la faible participation des associations dans les conseils et organes de décision. Il y a certes l'Organisation tunisienne de Défense du Consommateur (ODC) qui a été créée en 1989, et qui est invitée à participer dans les différentes instances, conseils et commissions nationales, en rapport avec la consommation. Dans ce cadre, l'ODC émet un avis pour ce qui concerne la normalisation, la modification de la législation de matière de concurrence, circuits de distribution,...

En pratique, l'intervention de la société a eu un impact faible puisque le consommateur tunisien a en général peu connaissance de ses droits et encore moins des procédures pour les faire appliquer.

- *Descriptif*

Il est recommandé de renforcer la présence de la société civile dans les conseils et organes de décisions relatifs à la protection du consommateur. Outre, l'ODC il serait intéressant d'impliquer d'autres associations reconnues (Association Tunisienne d'Information du Consommateur) pouvant offrir des recommandations pour améliorer le cadre global de la protection du consommateur. Une étude/AT pour identifier les possibilités dans ce sens pourrait être envisagée dans ce sens.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.1.4 : Réaliser une étude d'évaluation du cadre global de défense du consommateur en Tunisie**

- *Justificatif*

Malgré les nombreux acquis en matière de protection du consommateur (structures institutionnelles, cadre réglementaire, ...), l'impact sur ce dernier reste relativement faible du fait que le cadre global de la protection du consommateur connaît des défaillances à plusieurs niveaux (concurrence, prix, publicité,...).

- *Descriptif*

Il est proposé de réaliser une étude d'évaluation du cadre global de la protection du consommateur en Tunisie. Bien entendu, il y a certaines recommandations qui ont été effectuées par des études antérieures pour plusieurs volets (réglementation,...), l'étude en question devra de ce fait se focaliser sur les aspects non traités.

- *Coût estimatif : 0,12 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.1.5 : MEP d'un programme de renforcement de capacité de du dispositif de surveillance du marché**

- *Justificatif*

Le dispositif actuel est représenté principalement par les structures que sont la Direction de la Qualité et de la Protection du Consommateur (DQPC) au sein du Ministère du Commerce et l'Institut National de la Consommation (INC). Ce sont des acteurs majeurs chargés principalement de la surveillance du marché, du contrôle de la qualité des produits et de la protection des consommateurs en relation avec toutes les autres autorités de contrôle.

L'inadaptation des moyens (humains, matériels,...) de ce dispositif au regard de ses missions est assez généralement admis.

- *Descriptif*

Il est proposé de MEP un programme pour le renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles de la DQPC et de l'INC. A noter que ces structures ont déjà bénéficié d'un appui dans le cadre d'un projet de jumelage avec l'UE avec certains impacts positifs surtout au niveau du développement des aspects liés aux essais comparatifs au sein de l'INC. Un besoin supplémentaire est néanmoins nécessaire sous la forme d'une AT dans plusieurs domaines (coordination, évaluation, modèles de contrôle, MEP de textes réglementaires,...).

- *Coût estimatif : 3 MDT sur 3 ans*
- *Possibilités de financement*

Il est recommandé de rechercher des possibilités de financement dans le cadre de coopération internationale par exemple dans le cadre de projets de jumelage.

➤ **Action 4.1.6 : MEP d'un programme pilote d'appui à la spécialisation d'associations de défense du consommateur dans le domaine de l'AA**

- *Justificatif*

L'éparpillement des efforts des associations de défense des consommateurs les rend inefficaces du fait que leur champ d'intervention est très large. Il serait utile d'encourager la spécialisation de certaines d'entre elles dans des domaines précis, par exemple la consommation des produits AA.

- *Descriptif*

Il est recommandé de MEP d'un programme pilote d'appui à la spécialisation d'associations de défense du consommateur dans le domaine de l'AA. Ce programme comporterait un volet formation sur des aspects techniques (réglementaires,... liés à la sécurité alimentaire, étiquetage,...) et appui à l'élaboration de plans de communication/sensibilisation.

- *Coût estimatif : 0,5 MDT*
- *Possibilités de financement*

Il est recommandé de rechercher des possibilités de financement dans le cadre de coopération internationale par exemple dans le cadre de projets de jumelage.

➤ **Action 4.1.7 : Lancer des campagnes de communication ciblant le consommateur sur les produits de substitution**

- *Justificatif*

La communication et la sensibilisation ciblant le consommateur reste insuffisante au regard des défaillances enregistrées (par exemple, en ce qui concerne les produits de "substitution")

- *Descriptif*

Il s'agit de lancer des campagnes spécifiques pour avertir le consommateur des possibles fraudes ou des faiblesses en ce qui concerne les produits alimentaires achetés et consommés.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.1.8 : Etude d'évaluation de l'expérience du N° vert dans l'agroalimentaire en Tunisie**

- *Justificatif*

Certaines expériences ont été faites en Tunisie pour définir un N° vert permettant au consommateur de faire des réclamations ou de s'informer. Néanmoins, les échos font de la faible réussite de la plupart de ces expériences.

- *Descriptif*

Il s'agit de conduire une étude pour l'évaluation de cette pratique en Tunisie, particulièrement dans le secteur de l'AA.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.1.9 : MEP d'un réseau d'alerte pour la sécurité alimentaire**

• *Justificatif*

Dans une société où les biens de consommation, produits de façon industrielle, circulent de plus en plus rapidement, il importe que toute anomalie mettant potentiellement en jeu la sécurité des consommateurs fasse l'objet d'un traitement spécifique pour que les risques soient limités au maximum.

• *Descriptif*

La MEP d'un réseau d'alerte constitue un moyen unique d'informer rapidement tous les acteurs et d'éviter la propagation des risques sanitaires. Il est proposé une assistance pour la mise en place de tels réseaux.

- *Coût estimatif : 0,5 MDT*
- *Possibilités de financement*

Coopération internationale dans le cadre de projets de jumelage par exemple

Objectif opérationnel 4.2 : Ancrer la dimension environnementale dans le comportement des consommateurs et renforcer le tri sélectif

❖ **Contexte**

La dimension environnementale n'est pas encore développée dans le comportement du consommateur. Il y a le recours excessif aux sacs en plastique, le gaspillage alimentaire, la prolifération des déchets et l'absence de tri sélectif. La quantité de déchets ménagers produite est estimée à 2.55 millions de tonnes par an, correspondant à 0.63kg/personne/jour. Cette quantité augmente d'environ 2.5 % par an⁸.

Il faut ainsi commencer par éduquer le consommateur dès le plus jeune âge et mettre en place des programmes de communication efficace pour la sensibilisation sur les impacts positifs d'une consommation rationnelle et responsable.

❖ **Indicateurs de résultat**

Pour le suivi de la mise en œuvre et l'efficacité des actions relatives à cet objectif, les indicateurs sont les suivants :

- L'intégration de l'éducation environnementale dans le système d'enseignement
- La diminution des déchets ménagers
- La mise en place de filières de recyclage des déchets

❖ **Actions proposées**

➤ **Action 4.2.1 : Interdire progressivement l'utilisation sacs en plastique**

• *Justificatif*

⁸ RNEE 2014, OTEDD

La prolifération de l'usage des sacs en plastique a entraîné des impacts nocifs à plusieurs niveaux : pour la santé étant donné la qualité des sachets commercialisés mais surtout pour l'environnement.

- *Descriptif*

Il s'agit de promulguer un texte de Loi pour interdire l'utilisation des sacs en plastique. Certains pays comme le Maroc ont adopté une Loi avec l'interdiction de l'utilisation, de la fabrication, l'importation et la commercialisation de ce type de sacs.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

➤ **Action 4.2.2 : Intégrer l'éducation environnementale dans le système d'éducation et d'enseignement**

- *Justificatif*

Le comportement du citoyen tunisien au regard de l'environnement est devenu complètement irresponsable.

- *Descriptif*

Pour pouvoir ancrer une culture environnementale au sein de la société tunisienne, il est nécessaire d'éduquer la population dès son plus jeune âge. Il est de ce fait recommandé de renforcer cette éducation en introduisant des modules liés à l'éco responsabilité dès l'école et tout le long du parcours éducatif

- *Coût estimatif : nul*

➤ **Action 4.2.3 : MEP d'un programme pilote de tri sélectif à petite échelle**

- *Justificatif*

Une des principales contraintes liées à la faiblesse des réalisations en matière de valorisation des déchets, malgré la domination des déchets organiques, est liée à l'absence de tri à la source.

- *Descriptif*

Il est recommandé de MEP un projet pilote de tri à la source des déchets à petite échelle (par exemple dans un quartier, une école,...). Il est aussi proposé que le traitement des déchets issus de ce projet soit effectué selon la chaîne de tri qui a été faite pour aboutir à leur valorisation.

- *Coût estimatif : 1 MDT*
- *Possibilités de financement*

La GIZ ou autre bailleur de fonds agissant dans ce domaine pourrait être sollicité pour financer le projet.

➤ **Action 4.2.4 : MEP de programmes de renforcement de capacités de la société civile dans la gestion des déchets ménagers issus de l'AA**

- *Justificatif*

La faible structuration et les moyens très insuffisants, notamment au niveau technique de la société civile (plus spécifiquement dans la gestion des déchets) est reconnu comme une entrave à leur développement.

- *Descriptif*

Il s'agit de MEP un programme de renforcement de capacité pour accompagner la réalisation de projets associatifs sélectionnés au préalable. L'objectif consiste à autonomiser les associations à la conception et au lancement de projets liés à la gestion de déchets ménagers issus de l'AA par un renforcement des capacités sur des projets pilotes.

- *Coût estimatif : 1 MDT*

- *Possibilités de financement*

La GIZ ou autre bailleur de fonds agissant dans ce domaine pourrait être sollicité pour financer le projet.

➤ **Action 4.2.5 : Lancer des campagnes de sensibilisation sur les impacts positifs de la consommation rationnelle et responsable**

- *Justificatif*

Malgré les initiatives effectuées dans ce sens, la surconsommation et le gaspillage caractérisent de plus en plus le comportement du tunisien. Ceci s'est traduit par une augmentation au niveau de la production des déchets.

- *Descriptif*

Il est recommandé d'intensifier les campagnes de sensibilisation tout au long de l'année et non seulement lors des périodes du ramadan en vue rationaliser la consommation et les dépenses. La communication devra être focalisée sur les possibilités de gains individuels (baisse des dépenses, économies d'argent,...) pour espérer avoir un impact sur le consommateur.

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*

- *Possibilités de financement*

Budget du MCA

Objectif opérationnel 4.3 : Développer la consommation des produits labellisés

❖ **Contexte**

Un label est un logo identifiable sur les emballages qui doit refléter soit l'origine (AOC, IP), soit les conditions de fabrication (commerce équitable), soit une garantie de la qualité (Bio).

Pour les labels liés à l'origine, on distingue⁹ :

- L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) qui est le nom du pays et la région particulière où les spécificités du produit émanent de l'environnement géographique avec ses ressources naturelles et le savoir faire local. (Exemple : Figues de Djebba)
- L'Indication de Provenance (IP) désigne le nom de la région qui a la renommée dans la production et la transformation d'un produit. (Exemple : pomme de Sbiba, grenade de Gabès)

Le commerce équitable renforce la durabilité de la filière en garantissant une équité entre les différents acteurs et une juste rémunération des producteurs qui représentent le maillon le plus faible financièrement. Cependant, ce label n'est pas encore développé en Tunisie à l'exception des dattes qui sont destinés à l'export.

D'autre part, plusieurs mesures ont été prises pour la promotion des produits Bio dont l'instauration d'un label Bio tunisien qui établit un rapport de confiance avec le consommateur sur l'absence des produits chimiques.

Pour développer la consommation de ces produits, les actions doivent être axées d'abord sur la création d'un cadre juridique pour les produits qui ne sont pas encore labellisés (issus du commerce équitable). De plus, il est nécessaire d'assurer l'encadrement des acteurs de l'aval pour le développement de ces signes de qualité (assistance technique, sensibilisation, accompagnement dans les procédures de certification ...). Par ailleurs, il faut organiser des actions de communication pour l'identification de ces labels par le consommateur.

❖ Indicateurs de résultat

Pour suivre la réalisation des actions relatives à cet objectif, les indicateurs sont les suivants :

- Consommation des produits Bio
- Nombre de produits labellisés AOC et IP
- Présence de produits issus du commerce équitable labellisés

❖ Actions proposées

➤ Action 4.3.1 : Intégrer des critères de durabilité dans les marchés lancés par les écoles, cantines, hôpitaux

- *Justificatif*

Malgré la publication d'un texte réglementaire visant à promouvoir la durabilité des achats publics durables, ce texte reste d'un point de vue pratique peu opérationnel.

- *Descriptif*

Il s'agit de promouvoir les APD dans le secteur de l'agroalimentaire en opérationnalisant le décret sur les APD en intégrant des critères de durabilité dans les marchés lancés par les écoles, cantines, hôpitaux. A titre d'exemple des incitations pourraient être données aux achats publics de produits labellisés.

⁹ Loi 99-57 du 28 juin 1999

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MF

➤ **Action 4.3.2 : MEP d'un programme de formation ciblant les propriétaires et les gestionnaires des points de vente BIO en Tunisie**

- *Justificatif*

Le nombre de points de vente BIO a connu une certaine augmentation au cours des dernières années avec au total une dizaine de points. Le BIO en Tunisie reste un marché de niche pour lequel la demande est certes en hausse mais également réduite.

- *Descriptif*

Il s'agit d'organiser des sessions de formation ciblant les gestionnaires et les propriétaires de points de vente BIO en vue d'améliorer leurs politiques de vente et Marketing. Ces formations porteraient sur l'élaboration de Plan marketing, sur les techniques de vente ou marketing,...

- *Coût estimatif : 0,1 MDT/an*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 4.3.3 : MEP de programmes de promotion des exportations des produits labellisés (AOC, BIO,...) et du terroir**

- *Justificatif*

Certains produits labellisés ou du terroir pourraient être un important vecteur de promotion pour les régions en Tunisie. La valorisation des produits agricoles et agro-industriels de terroir et issus de ces régions pourra ouvrir et offrir des opportunités de développement régionales, d'autant plus que le marché pour ce type de produits se développe dans le monde entier. Les régions tunisiennes offrent une diversité de produits qui pourraient générer des opportunités économiques et sociales importantes.

- *Descriptif*

Un projet de promotion des exportations de produits avec des signes de qualité tunisiens (AOC, BIO,...) est à mettre en place. Ce projet serait dans le même esprit que celui du Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir (PAMPAT) mais il serait plus axé sur des petites actions d'accompagnement Marketing des prometteurs. Doté d'un budget de 8,5 MDT (4 ans), (financé par le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) du gouvernement suisse) et mis en œuvre par l'ONUDI, le PAMPAT vise à améliorer la performance, l'accès aux marchés et les conditions socio-économiques des filières de l'harissa, de la figue de Djebba et de la figue de barbarie.

- *Coût estimatif : 2 MDT sur 3 ans*
- *Possibilités de financement*

L'ONUDI ou autre bailleur de fonds agissant dans ce domaine pourrait être sollicité pour financer le projet.

➤ **Action 4.3.4 : Lancer une étude d'évaluation des signes « officiels » de qualité**

- *Justificatif*

Les signes officiels de qualité et d'origine permettent aux producteurs qui le souhaitent de faire reconnaître les qualités particulières de leurs produits parce qu'ils apportent aux consommateurs des garanties sur l'origine des produits et leurs modes d'élaboration ainsi que leurs spécificités leur traçabilité et leur crédibilité grâce à des contrôles spécifiques. En Tunisie, il existe quelques signes de qualité dont les Appellations d'Origines Contrôlées (AOC), l'agriculture BIO, l'écolabel, par ailleurs.

- *Descriptif*

Certains signes de qualité connaissent des succès plus que d'autres. Certains sont reconnus à l'échelle internationale alors que d'autres ne le sont pas. Il est recommandé de réaliser une étude d'évaluation de ces signes de qualité et de proposer un plan d'action en vue d'appuyer leur développement en Tunisie et à l'étranger.

- *Coût estimatif : 0,13 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MARH

➤ **Action 4.3.5 : Lancer une étude pour l'amélioration du merchandising des produits labellisés (essentiellement le BIO)**

- *Justificatif*

La demande pour ce type de produits connaît un essor très important surtout à l'échelle internationale. La Tunisie a pour certains produits (dattes, huile d'olive,...) des atouts incontestables. D'autres produits sont commercialisés (miel, figues,...) mais les opportunités à l'étranger ne sont pas identifiées.

- *Descriptif*

Il est recommandé de réaliser une étude pour l'amélioration du merchandising des produits labellisés (essentiellement le BIO). L'étude en question devra aussi s'intéresser aux opportunités de développement des exportations pour ce type de produits

- *Coût estimatif : 0,5 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 4.3.6 : Lancer des campagnes de promotion pour la certification ecolabel pour les produits agroalimentaires**

- *Justificatif*

Certains efforts ont été réalisés par le CITET en vue de promouvoir la certification ecolabel auprès de plusieurs entreprises agroalimentaires et autres (hôtels,...).

- *Descriptif*

Il s'agit de consolider ce type d'action par la promotion de l'écolabel en ciblant de façon spécifique les entreprises de l'agroalimentaire.

- *Coût estimatif : 0,5 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget du MEDD

➤ **Action 4.3.7 : Organiser des campagnes de promotion de la consommation Bio**

- *Justificatif*

La Tunisie exporte plusieurs types de produits BIO (huile d'olives, dattes,...). La consommation locale reste assez faible notamment en raison du manque de promotion de ces produits et de leurs bienfaits.

- *Descriptif*

Il s'agit d'étudier d'organiser des campagnes de promotion en vue de booster la consommation locale de produits BIO. Ces campagnes seraient axées sur les hôtels de luxe, cantines, ... et pourraient prendre la forme de séances de dégustation et d'information pour le public.

➤ **Action 4.3.8 : Créer un Label "commerce équitable" et le reconnaître à l'échelle internationale**

- *Justificatif*

La situation du producteur (agriculteur) est souvent présentée comme difficile dans le sens où ce dernier n'est pas rémunéré au prix réel de son effort malgré un travail pénible. De plus sa marge bénéficiaire est très faible comparée à celle des industriels, commerçants ou intermédiaires.

- *Descriptif*

Il s'agit d'étudier la possibilité pour la création d'un label commerce équitable et de sensibiliser le consommateur final sur le fait que ce label est un garant que le producteur agricole bénéficie de conditions de travail aux niveaux social, économique,... selon des normes reconnues.

- *Coût estimatif : 0,15 MDT*
- *Possibilités de financement*

Budget

du

MARH

Axe 4 : Promouvoir la culture de consommation durable et inciter à l'élimination sélective des déchets							
Objectifs opérationnels	Thème	N° action	Actions	Responsables	Pajilles priorités	Planning	Coût (MDT)
Objectif 4.1 : Assurer la transparence et la diffusion de l'information	Institutionnel/réglementaire	4.1.1	Accélérer la promulgation de la Loi sur la sécurité alimentaire/industrielle	MCA	DQPC - INC - DHMPE - Mind - UTICA	2016	0,1
		4.1.2	Renforcer le cadre réglementaire de l'étiquetage des produits	MCA	DQPC - INC - DHMPE - Mind - AMCSEP - UTICA	2016	0,1
		4.1.3	Renforcer la présence de la société civile dans les conseils et organes de décisions relatifs à la protection du consommateur	MCA	DQPC - MINT - INC	2016	0,1
		4.1.4	Réaliser une étude d'évaluation du cadre global de défense du consommateur en Tunisie	MCA	INC - DQPC - ONDC	2016	0,12
		4.1.5	MEP d'un programme de renforcement de capacité de la DQPC et de l'INC	MCA	INC - DQPC	2017-2019	3
	Renforcement de capacités	4.1.6	MEP d'un programme pilote d'appui à la spécialisation d'associations de défense du consommateur	MCA	INC - DQPC - ONDC	2017	0,5
		4.1.7	Lancer des campagnes de sensibilisation sur la nécessité de lire l'étiquetage des produits achetés	MCA	DQPC - INC - ODC - Mind - AMCSEP - UTICA	2016-2025	1
		4.1.8	Etude d'évaluation de l'expérience du N° vert dans l'agroalimentaire en Tunisie	MCA	DQPC - INC - ODC - Mind - AMCSEP - UTICA	2016	0,1
		4.1.9	AT pour la MEP d'un réseau d'alerte pour la sécurité alimentaire	MCA	DQPC - INC - ODC - Mind - MS - AMCSEP - UTICA	2017	0,5
Objectif 4.2 Ancrer la dimension environnementale dans le comportement des consommateurs et renforcer le TI sélectif	Institutionnel/réglementaire	4.2.1	Interdire progressivement l'utilisation sacs en plastique	MCA	DQPC - INC - ODC - Mind - MS - AMCSEP - UTICA	2017	0,1
		4.2.2	Intégrer l'éducation environnementale dans le système d'éducation et d'enseignement	ME - MESRS	ME - MESRS - MEDD	2017	-
		4.2.3	MEP d'un programme pilote de TI sélectif à petite échelle	MEDD	AMGED - MINT	2017	1
		4.2.4	MEP de programmes de renforcement de capacités de la société civile dans la gestion des déchets ménagers	MEDD	AMGED - MINT	2017	1
		4.2.5	Lancer une campagne de sensibilisation sur les impacts positifs de la consommation rationnelle et responsable	MCA	INC - DQPC - ONDC	2016-2025	1
	Renforcement de capacités	4.3.1	Intégrer des critères de durabilité dans les marchés lancés par les écoles, cantines, hôpitaux	MF	MF - MINT - MCA - UTICA	2017	0,1
		4.3.2	MEP d'un programme de formation ciblant les propriétaires et les gestionnaires des points de vente BIO en Tunisie	MARH	DGAB - MCA - UTICA	2016-2025	1
		4.3.3	MEP de programmes de promotion des exportations des produits labellisés (du Type PAMPAT)	Mind	DGAB - MCA - Mind - UTICA	2017-2019	2
		4.3.4	Lancer une étude d'évaluation des signes officiels de qualité	MARH	OMAGRI - MEDD - CITEI - Mind - DGAB	2017	0,13
Information, sensibilisation et communication	4.3.5	Lancer une étude pour l'amélioration du merchandising des produits labellisés (essentiellement le BIO)	MARH	DGAB - MCA - Mind - UTICA	2017	0,12	
	4.3.6	Lancer des campagnes de promotion pour la certification ecolabel pour les produits agroalimentaires	MEDD	CITEI - Mind - UTICA	2017-2019	0,5	
	4.3.7	Organiser des campagnes de promotion de la consommation Bio - Initiés de l'axe, cantines, séminaires de déjeunatoire et d'information dans les grandes surfaces	MARH	DGAB - MCA - MT - ME - Mind - UTICA	2016-2025	0,5	
	4.3.8	Créer un Label "commerce équitable" et le reconnaître à l'échelle internationale (Etude)	MCA	DQPC - MARH - MEDD - Mind - UTAP - UTICA	2017	0,15	
							13,12

6 DISPOSITIF DE GOUVERNANCE

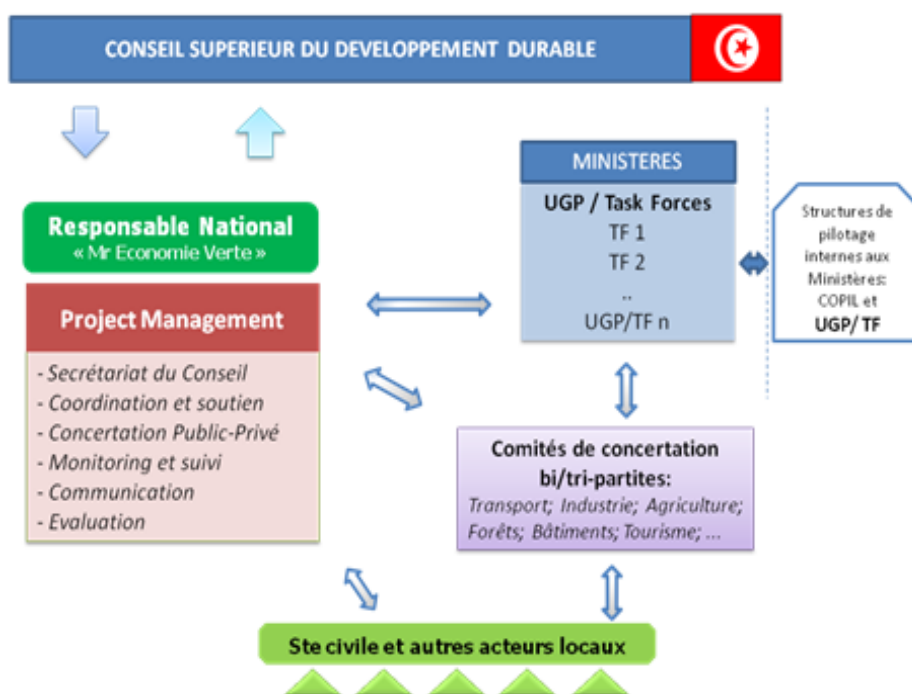
Ce chapitre est commun avec celui qui traite du secteur du Tourisme.

6.1 Schéma de gouvernance

Pour la conception du schéma de gouvernance du Plan d'action, nous nous basons sur la Stratégie Nationale de l'Economie Verte élaborée dans le cadre d'une étude pilotée par la Direction Générale du Développement Durable.

En effet, le volet MPCD fait partie du concept de l'Economie Verte et peut être traité par les mêmes structures de gouvernance. Prévoir des structures séparées pour les deux plans d'actions créera une redondance et un double-emploi.

Le schéma suivant, extrait du rapport sur la stratégie de l'économie verte (étude élaborée par ACC), présente la structure de gouvernance proposée dans cette étude :



Ainsi, le schéma de gouvernance sera constitué de :

- Un organe de pilotage et de prise de décision
- Un coordinateur National MPCD
- Des unités de gestion
- Des groupes thématiques

✓ **Organe de pilotage et de prise de décisions**

Cet organe est le maître d'ouvrage, il se chargera de définir les objectifs stratégiques, de superviser la mise en œuvre des actions, d'évaluer les résultats et corriger les orientations si nécessaire.

Deux scénarios ont été proposés aux intervenants lors des ateliers à savoir :

Scénario 1

L'organe de pilotage est un comité qui réunit des représentants des différentes parties prenantes du secteur à savoir :

- Pour le tourisme : l'ONTT, l'AFT, la DGEQV, la DGDD, l'APAL, le CITET, le Ministère de l'Agriculture (DGAB, DGPA), l'Office du thermalisme et de l'Hydrothérapie, l'Office de l'Artisanat, le Ministère de la Culture (INP, AMVPPC), l'ANME, la FTH, la FTAV, la FTRT, la société civile
- Pour l'agroalimentaire : le Ministère de l'Agriculture (DGAB, DGPA), le Ministère de l'Industrie (DGI, ANME, CTAA, PAKTEC), le Ministère de l'Environnement (DGEQV, DGDD, ANPE, ANGED, CITET), le Ministère du Commerce (DGQ), le Ministère de la Santé, l'Organisation de Défense du Consommateur, les groupements interprofessionnels

Certaines de ces structures peuvent faire partie des groupes thématiques proposés plus bas, lorsqu'elles sont concernées par des problématiques spécifiques.

Scénario 2

L'organe de pilotage est situé au sein du Ministère de l'environnement et du Développement Durable.

Lors des ateliers de travail, il a été convenu qu'il serait plus opportun d'opter pour le premier scénario, du fait qu'il permet une meilleure représentativité des différentes parties prenantes et une plus étroite collaboration entre elles. Un autre argument présenté est que le MEDD ne dispose pas d'autorité sur les autres structures au même niveau (Ministères) et leurs organismes sous-tutelle,

✓ **Un coordinateur national MPCD**

C'est un Project Manager qui se chargera de :

- la coordination globale du projet
- le monitoring, suivi et évaluation
- la communication et la relation avec les média

Cette mission pourra être assurée par une personne désignée au sein de la DGDD.

✓ **Les unités de gestion ou Task Forces au sein des différents ministères concernés**

Il s'agit des Task forces qui joueront le rôle du maître d'œuvre et se chargeront de la formulation et l'exécution des projets.

Il faut éviter que ces task forces aient un caractère « administratif » et soient des directions au sein des ministères. Il s'agit plutôt d'unités de gestion de projets pour lesquelles il conviendra de recruter des chefs de projets et des cadres techniques de haut niveau qui travailleront dans le cadre d'une gestion par objectif.

Les UGP proposées sont :

- Une UGP MPCD sous la tutelle du Ministère du Tourisme
- Une UGP MPCD sous la tutelle du Ministère de l'Industrie

✓ Les groupes thématiques

Il s'agit de groupes composés des cadres des organismes concernés, de représentants du secteur privé, d'experts indépendants et de représentants de la société civile. Ces groupes se réuniront pour concevoir les projets, les suivre et conseiller l'organisme de pilotage.

Il faudrait également prévoir la mise en place d'une **structure de veille** ou observatoire par secteur qui se chargera de :

- Mettre en place et suivre les indicateurs qui traduisent les MPCD du secteur
- Suivre les tendances internationales
- Publier des newsletters régulières et des alertes pour le profit des parties prenantes

Compte tenu de la spécificité de ces deux secteurs, et de la structure de mise en œuvre proposée, il est recommandé de confier cette mission de veille aux UGP/Task-Forces.

Ces dernières devront être en liaison avec les autres structures de veille existantes en Tunisie.

En effet, il ne faudra pas créer de nouvelles structures, Il existe déjà, pour chacun des deux secteurs, des unités chargées de collecter et publier les différentes données statistiques à savoir :

- L'ONAGRI et l'API pour le secteur de l'agroalimentaire
- L'ONTT pour le secteur du tourisme

Il s'agit de renforcer les capacités de ces structures pour être capables d'intégrer l'aspect durabilité dans leurs activités.

Par ailleurs, il y a également des structures transversales chargées de l'édition d'indicateurs de suivi. Citons par exemple, l'OTEDD, l'INS, l'Observatoire du commerce et des prix,...

Il reviendra au comité de pilotage, appuyé par les IGP/Task forces de coordonner avec ces différentes structures afin de mener les trois volets précédents de la mission de cette structure de veille.

A terme, ce dispositif devra s'intégrer dans le cadre du dispositif global de gouvernance de l'économie verte.

Le budget de fonctionnement de ce dispositif sur 10 ans est estimé à 3 MDT.

6.2 Actions prioritaires à mettre en place

Ces actions seront nécessaires pour activer le processus de coordination et collaboration entre les partenaires. Il faut noter qu'avec la mise en veille de la CNDD et l'absence d'une structure pour la remplacer, il y a actuellement absence d'un cadre officiel pour la coordination entre les différents ministères dans le domaine du développement durable et de l'économie verte.

Pour ce, il faudra :

- Réactiver la CNDD : le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable doit prendre contact avec la présidence du gouvernement dans un premier temps, et les autres ministères dans un deuxième temps, pour réactiver la CNDD

- Valider la stratégie et le plan d'action à un niveau assez élevé : il faut que la stratégie MPCD et le plan d'action soient validés par un comité ministériel afin de garantir qu'ils passent du stade théorique au stage d'exécution.
- Organiser une réunion entre les partenaires techniques et financiers pour affecter le budget des actions à mettre en place dans le cadre du projet MPCD

7 RECAPITULATIF DES COÛTS

Ce chapitre un récapitulatif du budget estimé pour la mise en place du plan d'action :

❖ *Budget par objectif et par rubrique*

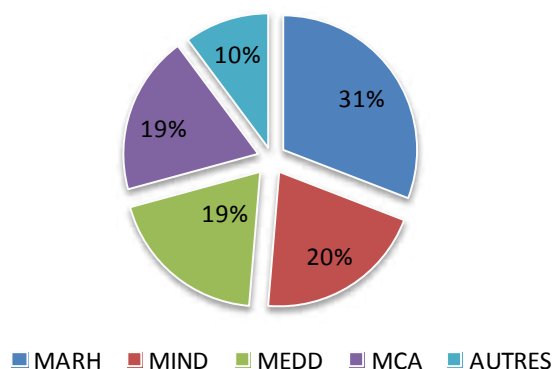
Répartition du coût global (en MDT) du plan d'action par axe/rubrique						
	Axe1	Axe2	Axe3	Axe4		En %
Etudes	1,2	0,37	0,4	0,62	2,59	5%
Assistance Technique	11,4	3,9	1,3	8,5	25,1	47%
Formation	1	1	3	1	6	11%
Communication et sensibilisation	5	8	4	3	20	37%
Total	18,6	13,27	8,7	13,12	53,69	100%
En %	35%	25%	16%	24%	100%	

Le coût global de mise en œuvre du plan MPCD dans l'agroalimentaire est ainsi estimé à 54 MDT sur 10 ans soit un investissement moyen d'environ 5,4 MDT/an. A noter que près de 50% du plan d'action est représenté par des actions liées à des programmes d'assistante technique et de renforcement de capacités.

❖ *Budget par acteur*

Ce coût se répartit comme suit entre les principaux intervenants dans la mise en œuvre du PA.

Répartition du coût entre les acteurs



Par ailleurs, en tenant compte des possibilités de financement, 21 MDT soit près de 40% du coût du plan d'action, pourraient provenir de financements étrangers dans le cadre de projets avec des bailleurs de fonds.

BIBLIOGRAPHIE

- *La Stratégie nationale industrielle de la Tunisie à l'Horizon 2016 (2008)*
- *La Stratégie Nationale de l'Économie Verte (2015)*
- *La Stratégie Nationale du Changement Climatique (2012)*
- *La Stratégie Nationale sur le Développement Durable (2013)*
- *Le Guide pour une Industrie Durable en Tunisie*

Dans le cadre de la composante politique du Programme SwitchMed le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a lancé une étude sur les activités nationales pour la promotion des Modes de Production et de Consommation Durables (MPCD). En se basant sur les résultats de cette étude deux plans décennaux ont été élaborés pour le secteur du tourisme et le secteur agroalimentaire.

Le plan d'action proposé pour les deux secteurs choisis comporte:

- un volet «**études**» qui est parfois nécessaire avant de lancer des actions lourdes.
- un volet «**assistance technique**» destiné à accompagner les acteurs dans la mise en œuvre d'actions nouvelles.
- un volet «**formation**» qui représente un volet indispensable pour le renforcement des capacités de tous les acteurs clés.
- un volet «**communication et sensibilisation**»: ce dernier point étant là aussi très important dans le contexte des MPCD afin que les acteurs prennent conscience des enjeux et des opportunités et risques qui se présentent.

La vision des MPCD dans l'**agroalimentaire** proposée consiste à:

Assurer une chaîne alimentaire durable qui améliore les performances économiques, sociales et environnementales le long du cycle de vie du produit.

Trois objectifs opérationnels ont été identifiés:

1. Rationaliser l'utilisation des ressources naturelles et réduire les sources de nuisance (pesticides et déchets);
2. Promouvoir les pratiques agricoles durables et le savoir-faire local;
3. Assurer la viabilité de l'activité agricole.



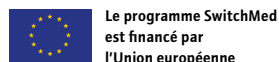
République tunisienne
Ministère de l'Environnement Et du Développement Durable

Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord-Cedex 1080 Tunis

Tél. (+216) 70 728 644

Fax. (+ 216) 70 728 655

www.environnement.gov.tn



www.unep.org

United Nations Environment Programme
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya
Tel.: ++254-(0)20-762 1234
Fax: ++254-(0)20-762 3927
E-mail: unepub@unep.org

